

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

Janvier 1735.

TOME LXII.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Tre-voux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 28. vol. : Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 12. Tomes en 2. parties chacun.

3

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Janvier 1735.

A R T I C L E I.

Qui comprend quelques nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

LE commencement de ce Journal devoit, ce semble, être consacré à remettre dans un point de vûë & dans un détail circonstancié ce que l'année qu'on vient de finir a présenté d'intéressant au public ; ce que les armes des Puissances en guerre y ont, entr'autres choses, montré de sanglant dans les Batailles d'Italie, mémorables tant pour le nombre de guerriers de toute condition qu'elles ont ensevelis dans leur champ, que pour la valeur, l'intrépidité & l'expérience que les Généraux y ont fait paroître de part & d'autre ; ce qui est remarquable dans le Siège * dont la durée a fait l'attention de tout le monde ; Siège qui a commencé & fini une Campagne, de laquelle on attendoit bien d'autres événemens ; ce que celui de

A 2 Dantzich

* De Philipsbourg.

Dantzich a fait aussi remarquer d'opiniâtre du côté de l'assiégé, & d'infatigable du côté de l'assiégeant, pour soutenir les intérêts de l'un & de l'autre des compétiteurs à la Couronne de Pologne; ensemble l'inutilité des efforts d'une Puissance éloignée qui furent employés pour la défense des Dantzikois : A représenter comment les Espagnols sont parvenus à subjuguier les deux Royaumes, dont la conquête méditée depuis long-tems pour le Prince qui s'en voit en possession, a répondu aux vastes projets d'une Princesse qui peut être redevable de la Couronne qu'elle porte aux habiles négociations d'un Prélat * devenu en aversion aux Grands d'Espagne, & à une partie de la Nation Espagnole, dans le tems que cette Nation commençoit à ressentir les avantages de son ministère : Enfin, à retracer l'image affreuse de la situation de cette partie du Nord, où la double élection d'un Roi est la source non seulement des maux qui l'affligent, mais aussi du fleau, qui, en même-tems qu'il frappe tant de peuples, menace encore ceux qui comptoient échaper à la violence de ses coups. Voilà ce qui demanderoit ici une ample déduction & des réflexions proportionnées; réflexions, à faire surtout sur l'inaction des deux Puissances Maritimes, qui, de leurs forces seroient en état de rendre le juste équilibre entre les Monarques défunis, si des vûes particulières d'intérêt & de commerce qui les jettent elles-mêmes dans la défiance l'une de l'autre, ne les faisoient temporiser jusqu'à ce qu'obligées, pour leur sûreté propre, d'agir tout de bon en faveur du Potentat lésé, elles armeront enfin pour sa défense. Voilà, dis-je, des faits qu'il ne seroit pas hors de propos de recapituler, & des conjectures sur

* *Le Cardinal Alberoni,*

des Princes &c. Janvier 1735. S

sur lesquelles il y auroit à s'étendre, sans parler de celles qui pourroient se tirer de ce que la Porte Ottomane machine actuellement pour trouver moyen d'attaquer en même-tems l'Empereur & la Czarine, à la faveur des troubles préens. Mais je compte faire au Lecteur plus de plaisir, en lui exposant, suivant la courume usitée dans ces mémoires, ce qui s'offre de quelque attention tant en littérature à laquelle ce premier article est ordinairement dévoué, qu'en d'autres matieres sur le tems, dont les suivans feront mention. Ce que nous donnons dans celui-ci, ce sont des remarques sur une édition dont voici le titre :

Les Souverains du monde, ouvrage qui fait connoître la généalogie de leurs Maisons, l'étendue & le gouvernement de leurs Etats, leur Religion, leurs revenus, leurs forces, leurs titres, les lieux de leur résidence, leurs prétentions, leurs Armoiries, & l'origine des pièces, ou des quartiers qui les composent ; avec un catalogue des Auteurs qui en ont le mieux écrit. Paris 5. vol. 12.

Cet Ouvrage d'une nouvelle édition corrigée, augmentée, & conduite jusqu'à la fin de 1731. doit sa production à un Auteur Allemand : Traduit & imprimé en François l'an 1718. il ne formoit alors que trois Volumes ; mais aujourd'hui les Princes d'Allemagne seuls remplissent les trois premiers Volumes ; aussi est-ce l'Etat qui en contient une infinité d'autres que le reste de l'Europe n'est pas si intéressé à connoître, si non par rapport aux Ministres des Cours étrangères envoyés dans l'Empire, qui doivent sçavoir exactement la situation de ce grand Corps politique, & de ses Membres particuliers. On parle au premier Volume de l'Empereur, des Electeurs, & des Princes Ecclésiastiques.

L'ordre qu'on se propose au sujet de chaque Sou-

verain est de marquer 1°. Sa généalogie. 2°. Les principaux événemens arrivés dans son Etat. 3°. La forme de son Gouvernement. 4°. Le caractère & l'étendue de ses forces, le nombre de ses Troupes & de ses Forteresses. 5°. Ses droits, ou prétentions. 6°. Enfin les armoiries, dont l'Auteur donne la meilleure explication qu'il peut.

On commence ce premier Volume par l'Empereur ; on indique comment, après Louis IV. dernier Empereur de la race de Charlemagne en 912. & après divers mouvemens, l'Empire fut enfin uni l'an 962. au Royaume d'Allemagne dont il n'a point été séparé depuis. Après d'autres mouvemens l'Empire vint à Rodolphe de Hapsbourg, tige de la Maison d'Autriche d'aujourd'hui, quatre ou cinquième ayeul de l'Empereur Albert II. élu en 1438. de la même Maison, dans laquelle il est demeuré sans interruption, & par ordre de la naissance jusqu'à présent.

On fait jurer l'Empereur élu d'observer les conditions marquées en ce qu'on appelle la *Capitulation* ; elle oblige l'Empereur de prendre dans les affaires de conséquence le consentement du Corps Germanique, ou du moins, des Electeurs. On ajoute un plan succinct du Gouvernement de l'Empire, dont on n'est pas toujours fort instruit hors de l'Allemagne, & qui néanmoins mérite d'être sçu.

Les Pays héréditaires de la Maison d'Autriche, dont l'Empereur est Prince, ont un avantage ; ils ne sont regardés comme partie de l'Empire, que dans ce qui leur est favorable ; pouvans se dispenser quand il leur plaît d'envoyer des Députés à la Diette ; leurs Princes, dits Archiducs, sont exemts de servir & de fournir des Troupes & de l'argent. Les revenus de l'Empereur montent aujourd'hui, dit-on ici, à plus de soixante millions de florins, depuis

depuis l'acquisition des Etats d'Italie, outre une nouvelle imposition sur les Pays d'Autriche qui monte à sept ou huit millions, sans compter ce que la Diète lui accorde volontairement, pour des usages déterminés, & d'autres subsides tirés des Villes libres & de la Noblesse immédiate de l'Empire.

Les Troupes qu'il entretient lui-même du revenu de ses Pays héréditaires, vont jusqu'à 180000. hommes, y comprenant les garnisons, sans compter les Milices. Sa Marine en 1719. dans le Port de Trieste étoit de 14. Vaisseaux de ligne dont le nombre est augmenté depuis. Touchant l'Armée de l'Empire, elle se forme de Troupes fournies par les divers Etats & Cercles; elles montoient dans la dernière guerre à 120000. hommes.

L'Empereur fit une *Pragmaticque-Sanction* le 19. Avril 1713. au sujet de ses Domaines propres, afin d'en former un seul Etat héréditaire & indivisible, destiné après sa mort à sa fille aînée & à ses descendants; & en cas de la mort de ceux-ci, aux autres Archiduchesses dans l'ordre de la ligne d'aînesse ou directe; ce qui appelle dans cet ordre à la succession les Electrices de Saxe & de Bavière, ou leurs représentans; puis la Maison de Portugal, & enfin celle de Lorraine. Il a fait approuver cette disposition par ses propres Etats en 1720., & l'a affermie par la garantie de l'Angleterre en 1731. puis de la Hollande, de la Russie & du Dannemarck; il la fit même agréer en Janvier 1732. aux Etats de l'Empire; excepté que les Electeurs de Bavière & du Palatinat, & les Evêques de Freysinghen & de Ratisbonne, n'y consentirent pas; à cause qu'en acceptant cette garantie, disoient-ils, on s'engageroit à des guerres pour des Domaines indépendans de l'Empire.

Parmi les prétentions de l'Empereur, on lui en
marque

marque ici 1. Sur le patrimoine de St. Pierre. 2. Sur l'Etat des Venitiens qui payoient encore l'an 1509. à l'Empereur Maximilien un tribut de 50. livres d'or. & qu'à present ils ne payent plus. 3. Sur la Prusse. 4. Sur la Livonie séparée de l'Allemagne en 1660. par la faute des Chevaliers *Porte-Glaive*; ce Pays venu à la Pologne, a passé à la Suede, qui le céda à la Moscovie en 1721. L'Empereur comme Archiduc a aussi des prétentions sur le Duché de Frioul; puis sur la Moldavie, la Valachie & la Bulgarie, entant que dépendances de la Hongrie.

On vient aux Armes de la Maison d'Autriche qu'on rapporte dans une disposition différente de celle qu'on rapporta dans l'édition de 1718. Mais ces choses sont si arbitraires, & tellement dépendantes du goût des Princes, ou de ceux à qui ils laissent le soin de les arranger, que ce n'est pas la peine d'y insister.

Les divers articles sur le sujet de l'Empereur serviront pour indiquer ceux qui regardent les autres Souverains, dont il seroit trop long de faire l'exposition.

Les Electeurs du St. Empire Romain ont seuls le droit d'élire l'Empereur sans qu'on voye clairement comment ce droit a été établi. Plusieurs autres Princes avant la Bulle d'or en 1336. ayant eu part incontestablement à cette élection, ils ont droit de donner des Vicaires à l'Empire, de faire un Corps ou College particulier dans les Diettes, ce qui fait la baze de l'Empire, d'avoir rang immédiatement après les Rois, surtout à la Cour de l'Empereur. Les Electeurs Ecclésiastiques ne peuvent être mis au ban de l'Empire; & les Electeurs séculiers venant à manquer de posterité masculine, leur Electorat doit

des Princes &c. Janvier 1735. 9

doit être conféré à un autre Prince sans pouvoir être réuni au patrimoine de l'Empire.

L'Electeur Archevêque de Mayence est Philippe Charles d'Eltz, né en 1665. élu le 9. Juin 1732. Les Chanoines font preuve de seize quartiers ; les vingt-quatre premiers avec le Doyen forment le Chapitre, & c'est toujours un de ceux-ci qui est élu Archevêque. Ses revenus se tirent principalement des péages du vin qui passe sur le Rhin devant Mayence ; il peut mettre sur pied huit mille hommes d'Infanterie & huit cens de Cavalerie : Le titre de St. Siège est donné à l'Archevêque de Mayence par le Pape même, seul Archevêché qui en soit honoré.

L'Electeur Archevêque de Treves est François de Schœnborn, né en 1682. élu le 2. Mai 1729. & depuis Evêque de Worms en 1732. Il a des droits singuliers, comme 1^o. de s'emparer des fiefs au-dessous de six mille marcs d'argent quand l'investiture n'en est pas demandée à tems. 2^o. De jouir des biens des enfans mineurs fournissant à leur entretien : Les Chanoines dont seize forment le Chapitre font preuve d'ancienne Noblesse ; il ne donne que le tiers du contingent des Electeurs pour les frais de l'Empire.

L'Electeur Archevêque de Cologne Clement Auguste Prince de Baviere, petit-fils maternel du Roi de Pologne Sobieski, succéda à son oncle le 12. Novembre 1723. en cette dignité, étant déjà Evêque de Munst. r, & depuis Evêque d'Hildesheim, d'Osnabruk, Prévôt de Liege, & fait Grand Maître de l'Ordre Teutonique en 1732. Son Archevêché est le plus riche d'Allemagne ; ses Sujets ne peuvent appeller aux Tribunaux de l'Empire que pour des causes au-delà de 2000. livres. Le Chapitre est composé de vingt-cinq Chanoines qui doivent être
de

de Maison de Prince ou de Comte , excepté huit d'entr'eux qui doivent être Docteurs en Théologie & en Droit ; l'Auteur ne marque pas le nombre de quartiers dont ils doivent faire preuve ; il me semble que c'est de trente-deux ; ils temperent l'autorité de l'Archevêque qui ne peut faire la guerre , ni d'affaire importante , sans leur consentement. On omet ici une autre particularité qui valoit la peine d'être observée ; comme il a des prétentions de Souveraineté sur la Ville même de Cologne dont il est Archevêque & qui est Impériale (ce qui a fait autreizième siècle, entre lui & elle, une guerre de près de 30. ans) les Magistrats ne souffrent pas qu'il y fasse son séjour , & quelquefois même qu'il y passe plus d'un jour : Sa résidence est à Bonn , Place forte & Capitale de sa Souveraineté.

On appelle le feu Electeur Duc de Baviere , Maximilien-Emanuel, au lieu que d'autres l'appellent Maximilien-Marie. Les États du Duc de Baviere sont très-peuplés, & on y compte, y compris le Haut Palatinat , jusqu'à 35. Villes grandes ou petites, avec plus de trois millions trois cens mille hommes, ce qui semblera exagéré ; cependant on cite pour garant un dénombrement fait en 1719. Les revenus du Prince sont à proportion ; les seules brasseries de la bière blanche, rapportent 300000. écus, & les bois 200000. Il peut armer jusqu'à 20. à 30 mille hommes.

L'Electeur de Saxe d'aujourd'hui Frederic-Auguste III. né en 1696. se fit Catholique en 1717. succéda à son pere de même nom en 1733. il épousa en 1719. Marie fille aînée de l'Empereur Joseph ; leur fils aîné Frederic né en 1722. a un frere & quatre sœurs. Par un privilege particulier de l'Empereur & de l'Empire, on n'appelle point
de

des Arrêts rendus au Duché de Saxe en fait de justice. Le Pays est le plus fertile de l'Allemagne & le plus peuplé ; il y a des mines d'or & d'argent , dont l'Electeur tire le dixième ; ses revenus montent , dit-on , à sept millions d'écus ; s'il joignoit la Pologne à son Etat qui en est voisin , on voit quel accroissement ce seroit pour sa puissance & pour sa Maison : Il entretient 30000. hommes de Troupes réglées , & 20000. de milice , outre le ban , l'arrière-ban , les mineurs & les chasseurs , obligés en tems de guerre à prendre les armes. Ces particularités qu'on peut sçavoir d'ailleurs , se rappellent volontiers à l'esprit dans les conjonctures présentes. Quoique l'Electeur & son pere se soient déclarés Catholiques , les Princes de Saxe & leurs Sujets sont Luthériens.

L'Electeur de Brandebourg , Roi de Prusse né en 1688. épousa en 1706. Sophie d'Hannover , sœur de l'Electeur d'Hannover d'aujourd'hui Roi d'Angleterre ; Frederic leur fils né en 1712. fut fiancé en Mars 1732. avec Elisabeth de Brunswick Bevern, fille de Ferdinand Albe t, il a trois freres nés depuis 1726. & sept ou huit sœurs. Le pere de l'Electeur prit le premier de sa Maison en 1701. le titre de Roi de Prusse , & peu aprs sa mort en 1713. son fils a été reconnu universellement pour tel à la paix d'Utrecht le 11. Avril 1713. On sçait la puissance de cet Electeur dans l'Allemagne , dont il possède environ la septième partie , & en divers Cercles ; il a aussi sept ou huit voix à la Diette : Sa Cour , dit-on , est des plus magnifiques de l'Europe , il a jusqu'à 80000. hommes de Troupes réglées , exactement disciplinées , & composées d'hommes de haute taille. Il ne permet pas qu'aucun de ses Sujets se fasse annoblir sans son consentement par l'Empereur. Parmi les nombreux

Domaines

Domaines, étoient ceux de la succession du Prince d'Orange Roi d'Angleterre, ouverte en 1702. du chef de son ayeule N. de Nassau Orange; il a eu là-dessus de grands procès avec le Prince de Nassau-Dierz institué héritier : Ils furent terminés par un accommodement signé à Dieren le 16. Juin 1732. Le Roi de Prusse avoit cédé au Roi de France la Principauté d'Orange, ce qui lui valut la principale partie de la Gueldre, & la Ville même de Gueldre à la paix d'Utrecht.

L'Electeur Palatin Charles-Philippe né en 1661. d'abord Ecclésiastique, fut depuis Gouverneur du Tirol, & succéda en 1716. à son frere Jean-Guillaume, tous deux de la branche de Neufbourg, qui vint à l'Electorat par l'extinction de la branche aînée éteinte en 1685. en la personne de Charles Electeur Palatin, frere de feu S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans : Comme l'Electeur d'aujourd'hui n'a point de fils vivant, il auroit été bon de marquer que la succession à l'Electorat du Rhin regarde la branche de Sultzbach, séparée depuis trois, ou quatre degrés de celle de Neufbourg. Le chef de la branche de Sultzbach, quand nôtre Auteur écrivit son Ouvrage, étoit, ou le Prince Théodore mort en Juillet 1732. ou son fils Jean-Christien Prince Palatin de Sultzbach, mort un an après son pere, le 20. Juillet 1733. Ce dernier n'a laissé qu'un fils qu'il eut de sa premiere femme Marie-Henriette, héritiere de Bergopsum, fille du Comte François-Egon de la Tour d'Auvergne, & nièce de l'Archevêque de Vienne en Dauphiné : Ce fils unique est Charles-Philippe-Théodore, Prince Palatin; né le 10. Decembre 1724. L'Electeur Palatin entretenoit dans la dernière guerre 12000. hommes de Troupes réglées; il est chef en général de la grande Maison de Baviere, séparée

de la branche Ducale, depuis Loüis Duc de Baviere, élu Empereur il y a plus de 400. ans.

On vient ensuite au dernier Electorat créé, dont l'Electeur est aujourd'hui Roi de la Grande-Bretagne; on sçait assez ce qui regarde la Maison, pour n'en rien dire ici, non plus que des autres Princes d'Allemagne, dont le simple indice nous meneroit trop loin: Ce que nous avons dit des précédens, montre ce qu'on peut en cet Ouvrage, apprendre de tous les autres. Après les Electeurs, on rapporte les Princes Ecclesiastiques, dont on marque aussi la Famille; ils sont de quatre sortes. 1°. les Archevêques avec le Grand Maître de l'Ordre Teutonique. 2°. Les Evêques. 3°. Les Abbés. 4°. Les Abbeses: Plusieurs Prélatures ayant été secularisées à la paix de Munster en 1648. On ne trouve plus ici parmi les Archevêques, que ceux de Saltzbourg & de Besançon; il semble même que l'Auteur auroit pû se dispenser d'y mettre Besançon, depuis que la Franche-Comté a été cédée en toute souveraineté à la France, & qu'elle ne fait plus partie de l'Empire: Mais il en parle, dit-il, par rapport à l'ancien ordre de cet Etat, & à la qualité de Prince de l'Empire que conserve l'Archevêque de Besançon: Par la même raison, il auroit pû mettre bien d'autres Prélatures qu'il a omises encore avec plus de raison. Pour les Evêques qui ont voix à la Diette, ils sont au nombre de vingt-un, que voici selon leur rang, 1. Bamberg, 2. Wurtzbourg, 3. Worms, 4. Eischtedt, 5. Spire, 6. Strasbourg. (l'Evêque quoique sujet du Roi de France, est actuellement Prince de l'Empire, ayant des terres en Allemagne dont il est demeuré Souverain,) 7. Constance, 8. Augsbourg, 9. Hildesheim, 10. Paderborn, 11. Freylengen, 12. Ratisbonne, 13. Passau, 14. Trente, 15. Brixen, 16. Basle, 17. Liège, 18.

Osnabruk, 19. Munster, 20. Lubék, 21. Coire. Il y a des Prélats non Evêques, & Princes au nombre d'onze, parmi lesquels sont trois Prévôts, & le Grand-Maître ou Bailly de l'Ordre de Malte, les autres sont Abbés; les Abbeſſes ſont au nombre de treize.

Le ſecond volume contient les Princes ſéculiers de l'Empire. Quelque inégalité de naiſſance ou de puiſſance qu'il y ait entr'eux, l'égalité eſt entière par rapport à la valeur des voix que chacun a dans la Diette. Leur rang a été réglé en 1728. par le Conſeil Aulique, ſuivant les conſtitutions de l'Empire : Sur quoi on obſerve que la ſeule qualité de Prince de l'Empire Romain, conſacrée par l'Empereur, ne ſuffit pas pour avoir rang, voix, ni ſéance à la Diette, il faut qu'ils ſoient reconnus poſſéder dans l'Empire, les Domaines exigés par la loi. Touchant leur rang, voici comme il fut réglé.

10. Entre les Princes qui ont voix & ſéance à la Diette, on donne le pas aux Princes Régens, avant ceux qui ne le ſont pas actuellement, quand même ceux-ci ſeroient d'une plus ancienne création que ceux-là. 20. Entre les Princes Régens, ceux qui ſont plus anciennement admis à la Diette, ont le préſéance ſur d'autres qui ſeroient plus anciennement créés Princes. 30. A l'égard des Princes qui n'auroient encore ni voix ni ſéance à la Diette, la préſéance eſt pour ceux qui ſont d'une plus ancienne création : De ſorte qu'en ce cas, un Prince cadet d'une Maïſon, précède le chef d'une Maïſon, d'une création moins ancienne : Comme on ne connoit pas toujours ces diſtinctions de rang des Princes d'Allemagne, nous avons crû qu'on la verroit volontiers ici. On diſtingue les Princes d'ancienne création en cet ordre. 10. Les Palatins du Rhin, 20. Les Duos de Saxe. 30. Les Margraves de Brande-

Brandebourg. 4°. Les Ducs de Brunswick. 5°. Les Ducs de Meckelbourg. 6°. Les Ducs de Wirtemberg. 7°. Les Landgraves de Hesse. 8°. Les Margraves de Bade. 9°. Les Ducs de Holstein. 10°. Les Princes d'Anhalt. On observe sur les Princes de Saxe, de la branche aînée dite Ernestine, que toute privée qu'elle a été de l'Electorat par l'Empereur Charles Quint, elle jouït encore de près de quatre millions de revenu ; mais ses forces sont affoiblies par beaucoup de partages differens de leurs Etats, qui sont autant de diverses Cours à entretenir.

Les autres Maisons de Princes, au nombre de 21. sont de nouvelle création ; sçavoir les Princes, 1. d'Arenberg Ducs, 2. d'Hohenzollern, 3. Lobkowitz, 4. Salm, 5. DieÛtrichstein, 6. Nassau, 7. Aversberg, 8. Ostfrise, 9. Furstemberg, 10. Schwatzemberg, 11. Oettingen, 12. Lichtenstein, 13. Picolomini, 14. Portia, 15. Schwarburg, 16. Lamberg, 17. Waldec, 18. Mansfeld, 19. Trautshon, 20. Leuvestein-Verthein, 21. La Tour.

Le troisieme volume, qui est encore de l'Allemagne, contient, 1°. Les Comtes, 2°. Les Villes libres & immédiates de l'Empire.

Les Comtes jouïssent des droits de Regale, à proportion de leurs domaines comme les Princes. Plusieurs Comtes obligés de rendre hommage personnellement à certains Princes, ont droit de prendre séance à côté d'eux dans les Diettes, où un nombre de Comtes sont rangés sur un banc particulier. Il n'y avoit d'abord que deux bancs, chacun desquels a une voix dans les Diettes ; sçavoir, le banc de Vétéranie, & le banc de Suabe. Les Comtes de Franconie ayant remontré qu'ils avoient eu autrefois droit de suffrage, ils y furent rétablis en 1640. à la Diette de Ratisbonne. Les Comtes de Westphalie & de la Belle-Saxe, prirent occasion de
deman-

demander à faire aussi un banc à part pour certaines raisons : Ils furent reçus favorablement en 1654 & firent le quatrième banc des Comtes aux Diettes de l'Empire. On trouve ici la Liste des Comtes & leur Famille.

Les Villes libres de l'Empire, sont indépendantes de tout Seigneur ou Etat particulier, & sujettes immédiatement à l'Empire ; elles font deux bancs, celui du Rhin qui n'a plus que 14. Villes, le nombre en ayant été diminué par les dix cédées à la France. Le banc de Suabe en a trente-sept : On n'y comprend point la Ville de Hambourg. Le Roi de Dannemark prétendant droit à sa souveraineté ; il vint contre elle en 1679. les armes à la main ; pour en exiger l'hommage. La France & le Duc de Zell-Brunswik, offrant leur médiation, on fit un traité d'*Interim*, jusqu'au tems d'un traité à l'amiable ; cependant la Ville promit au Roi un respectueux dévouement, & de ne point souffrir qu'il lui fût fait aucun tort ; que cependant pour réparer les fautes que l'on pourroit avoir faites, on payeroit au Roi 220000. écus. L'an 1686. le Roi de Dannemark fit de nouvelles expéditions militaires sur Hambourg, représentant à la Diette de l'Empire, que c'étoit à raison de certains torts qu'il dit avoir reçus. L'affaire est demeurée indéciſe ; & quoique cette Ville des plus considérables, par sa grandeur & son opulence, ait été déclarée en 1618. Ville libre de l'Empire par la Chambre Impériale, elle n'a voix ni séance à la Diette à cause des oppositions du Roi de Dannemark.

On peut juger des autres Souverains du monde, renfermés dans les deux derniers de nos cinq volumes, par ce que nous avons tiré des trois premiers sur l'Allemagne, qui est seule un monde de Souverains

des Princes &c. Janvier 1735. 17
rains petits ou grands; & qui par - là est plus difficile à démêler que les autres États.

E N I G M E.

Sans être Prélat j'ai la crosse,
Et sans être Berger, un chien,
J'ai baguette, & pourtant ne suis Magicien,
Dieu vous garde de ma fureur atroce.

Le mot de celle du mois dernier est l'Épée.

A R T I C E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

LEs grandes pluyes tombées sur la fin d'Octobre ayant causé des débordemens & des inondations, rendu les chemins impraticables, & retardé par conséquent l'arrivée des secours d'hommes attendus aux deux Armées de Lombardie, les Troupes de part & d'autre furent contraintes de rester dans l'inaction, & de garder les Postes dans lesquels nous les laissâmes le mois passé, plus long-tems qu'on ne l'avoit cru; car elles n'ont fait aucun mouvement jusqu'au 7. Novembre, que le tems s'étant un peu remis au beau, celles de l'Empereur en firent quelques-uns du côté de Rovere, où elles rétablirent leur Pont, & des retranchemens que le Marquis de Maillebois avoit faits. Cela engagea le Roi de Sardaigne & les Généraux François à faire avancer quelques Brigades vers leur gauche avec dix pièces de Canon; & comme leur appréhension étoit que les seize Bataillons
B d'Impé-

d'Impériaux venans du Rhin ne marchassent par le Bressan, afin de pénétrer par-là dans le Milanez; ils firent des mesures pour s'opposer à l'entrée de ces Troupes dans ce Duché: Ils firent défiler plusieurs Bataillons & divers Escadrons de ce côté-là, ordonnerent à la Cavalerie, en quartier dans le Modenois, de venir les joindre à Belleforte sur l'Oglio, où étoit alors leur Camp, & se précautionnerent au reste pour faire échoüer les Impériaux dans tout ce qu'ils pourroient entreprendre; mais sur l'avis de divers nouveaux mouvemens de l'Armée de l'Empereur, qui s'étendoit le 10. depuis Mariana jusqu'à Canetto, renforcée de beaucoup de recrüs & de deux Régimens, autres que ceux qui lui venoient du Rhin; mouvemens qui tendoient à s'approcher de l'Oglio; il n'en falut pas davantage pour concertet de nouvelles mesures. On tint le 14. un grand Conseil à Belleforte; on y proposa de quitter l'Oglio, sous prétexte que les environs en étoient ruinés, & de se retirer sous Cremone, où l'on pourroit attendre en sûreté les Troupes qui viennent de France; on goûta ce sentiment; & la nécessité l'ayant fait prévaloir à tout autre, on convint que l'Armée se mettroit en marche le 18.; on fit, en conséquence, prendre d'abord les devans aux gros Bagages, & à quantité de vivres & de fourages, que l'Armée entiere, au nombre de 60. Bataillons, & de 88. Escadrons, suivit le jour fixé, après avoir rompu & brulé ses ponts sur l'Oglio du côté de Gazolo, & coulé à fonds les Bateaux qu'elle n'avoit pû enlever, de peur que les Impériaux ne s'en servissent pour la poursuivre. Le Maréchal de Broglio qui commandoit l'Arriere-Garde, ne laissa sur les bords de l'Oglio qu'un Capitaine & 50. hommes, avec ordre de se retirer au premier mouvement que feroient les Troupes

*Retraite
de l'Armée
combinée
sous Cremone.*

des Princes &c. Janvier 1735. 19

de l'Empereur pour passer cette Riviere. Une partie du Modenois avoit été auparavant évacué ; puisqu'il n'y eut que les Garnisons de Modene, de Guastalla, de Lodi & de Pizzighitonne, qui n'eurent point d'ordre de joindre l'Armée : Elles occupent encore ces trois Places, où elles ont même été renforcées.

II. Mr. le Comte de Kônigsegg campoit à Rodigo lors de la retraite des Alliés. Lorsqu'il en eut avis, il détacha des Dragons & des Hussars qui ont passé l'Oglio pour les suivre, & observer leurs mouvemens, & fit en même-tems occuper quelques-uns des Postes qu'ils venoient d'abandonner. Les Dragons & Hussars de retour à l'Armée, où ils conduisirent 30. prisonniers, ayans rapporté que les Alliés avoient pris le chemin de Cremona, & détaché des Troupes pour renforcer celles qui sont restées dans les Places qui n'ont pas été abandonnées, cette nouvelle donna lieu à un Conseil, à l'issuë duquel le Comte de Kônigsegg envoya occuper Bozzolo, où les Alliés avoient laissé des Ponts & autres attirails de guerre ; & détacha le Prince de Saxe-Hilbourghausen vers Sabionette pour s'en emparer ; ce qui réussit par un stratagème qu'on débite de differente maniere. Quoiqu'il en soit, la Garnison de Sabionette après avoir capitulé & obtenu les honneurs de la guerre, s'est retirée à l'Armée des Alliés. Le Comte de Kônigsegg a depuis reçu tous les renforts qu'il attendoit, & l'on compte son Armée passant actuellement les 40. mille Combattans, en état par consequent d'entreprendre quelque chose d'importance, d'autant plus qu'elle a l'entrée libre dans le Modenois, que les Alliés ont abandonné, comme tous les Postes qu'ils avoient sur la Secchia, & que ceux-ci sont encore à recevoir le renfort qu'ils

*Sabionette
se rend aux
Impériaux.*

attendent depuis si long-tems de France. Ainsi l'on étoit prévoir que la Campagne ne finira pas sans quelque nouvelle action, peut-être plus sanglante que les précédentes. Les Comtes de Kônigsegg & de Wallis ne sont pas sans la méditer, car ils ont tenu le 25. à Mantolie un Conseil sur des opérations prochaines, auquel ont assisté les autres Généraux de l'Armée Impériale.

III. La marche des Troupes combinées des bords de l'Oglio vers Cremona, ne dura qu'un jour. Ces Troupes s'assemblerent toutes le 20. dans le Camp qu'elles occupent à present le long d'un Canal qu'on nomme le Canal Palavicini, où celles qui étoient dans le Modenois les sont venues joindre. La droite de leur Armée qui est appuyée sur Cremona, aboutit à un Naville, & la gauche s'étend vers l'Adda jusqu'à Sofino; le Corps de reserve qui est nombreux, se tient près de Cremona. Elle campe en front de bandiere. Ce nouveau Camp lui est assez avantageux, le terrain y étant sec, fertile, & ayant des vivres & fourrages en abondance. C'est là une des raisons, comme on le prétend, qui a fait prendre la résolution au Roi de Sardaigne & aux Maréchaux de Coigni & de Broglio d'abandonner le Modenois & les Postes de l'Oglio, où leurs Troupes manquoient souvent du nécessaire, & avoient d'ailleurs une fort grande étendue de Pays à garder, où il y avoit difficulté d'opposer des forces égales aux Impériaux, surtout par rapport à beaucoup d'endroits éloignés les uns des autres, qui auroient favorisé ces derniers dans leurs attaques. Mais la cause principale qui a déterminé Sa Majesté Sardaignoise & les Généraux François à la retraite, c'est le dessein de couvrir le Milanez, & d'aller au secours de Parme, au cas que Mr. le Comte de Kônigsegg réunisse ses forces,

& marche de ce côté-là. De la maniere dont ils ont fait camper leur Armée, ils se croient en état de pourvoir à l'un & l'autre de ces besoins. Depuis qu'ils sont à Cremona, ils ont fait abattre tous les arbres à trois miles au-tour de la Ville, & démolir les maisons des Fauxbourgs de cette Place. Il n'y a encore que quelques recrues Françoises & Piémontoises qui soient allées les joindre, & ils ont dépêché un Courier à Genes, & un autre à Turin pour presser la marche des Troupes qui sont en chemin pour venir les renforcer, & dont une partie s'est embarquée à Antibes: Il y a aussi pour le même effet de la Cavalerie Espagnole en route, & qui doit déjà avoir passé Perpignan. Quant aux Troupes attendues de Naples & de Sicile, il n'y a plus d'apparence qu'elles arrivent à l'Armée avant le Printems prochain, les Places que les Impériaux occupent encore en Sicile, faisant mine de se défendre plus long-tems qu'on ne l'avoit crû.

IV. *Rome.* On n'est pas sans embarras ici au sujet des affaires que le St. Siège a avec la Cour de Madrid. Il n'est pas bien sûr que le Pape accordera la dispense que les Ministres du Roi Catholique demandent depuis si long-tems pour l'Archevêché de Toledo en faveur de l'Infant Don Louis, quoiqu'ils fassent les plus vives instances pour l'obtenir. Le St. Siège craint avec quelque fondement que le Portugal ne profite de cet exemple pour demander les Evêchés de Coimbre & d'Evora actuellement vacans, pour les deux Infans de Portugal qui sont aussi en bas âge, & à qui on n'auroit plus aucune raison de les refuser, à moins que de vouloir rompre toutes les négociations qui sont entamées pour raccommoder les deux Cours, que de petits différens, mais très-difficiles à ajuster, désunissent depuis une si longue suite d'années. Il y en a qui

veulent que toute cette affaire ne soit qu'une politique de la Cour de Rome, qui aimera mieux accorder les deux Bénéfices dont on vient de parler, à la Couronne de Portugal comme une grace, afin de pouvoir lui refuser le droit de nomination au Cardinalat avec les autres Couronnes, qu'elle demande; & qu'ensuite, lorsque les broüilles avec le Portugal seroit terminées, on accordera à l'Espagne le Bénéfice en question. Mais on sçait que le St. Pere a fait examiner les Archives pour voir si on n'y trouveroit point d'exemple qu'un de ses Prédécesseurs ait accordé une pareille Bulle à quelque personne de l'âge de l'Infant Don Louis; & comme on assure qu'on n'y en a pas trouvé, on est attentif sur la résolution de S. S. dans cette affaire. Celle de l'Infant Don Carlos Duc de Parme est encore plus épineuse. Non obstant les sollicitations de la Cour d'Espagne pour porter le Pape à le reconnoître Roi de Naples, il n'en veut reconnoître d'autre presentement que le Monarque qui en étoit en possession lors de son avènement au Pontificat. Ce sont là les affaires que le St. Siège a à regler avec les deux Cours de Madrid & de Lisbonne. Le Cardinal Aquaviva viendra incessamment résider à Rome en qualité de Ministre de la première; alors Mr. Ratto, comme on le débite, ira loger au Palais Farnese, & prendra le caractère de Ministre de l'Infant-Duc, comme Roi de Naples.

On est à sçavoir de quelle maniere le St. Pere se déclarera sur ce que l'Armée Impériale en Lombardie continuë d'enlever du Ferrarois quantité de fourages, & sur ce que le Courier parti de Rome au commencement de Novembre avec les Lettres pour Benevent, en entrant dans le Royaume de Naples, a été arrêté par la Garde Espagnole & conduit à Soza, où on lui a ôté sa malle; car les

Mini-

Ministres de S. S. paroissent fort surpris de cette incartade. Au reste, la pensée commune est que les Espagnols n'ont arrêté ce Courier qu'afin de voir s'ils ne pourroient découvrir quelque correspondance avec les personnes attachées aux intérêts de l'Empereur dans le Royaume de Naples. Mr. Ratto a eu depuis cette nouvelle une audience particuliere du Pape concernant l'arrêt de ce Courier, & ensuite une conference avec quelques Cardinaux sur le même sujet.

V. Le Sr. Rafaëli, un des principaux mécontents de l'Isle de Corse, s'est tenu pendant deux jours *incognito* à Rome, ainsi que le Chanoine Urticoni & le Capitaine Vettini du même parti. Le premier en est parti pour Livorne, & les deux autres se sont embarqués faisant mine d'aller à Naples, & de-là à Madrid pour y solliciter la Cour d'Espagne en leur faveur; mais on a sçû depuis qu'ils avoient pris une autre route, & que d'ailleurs la Cour d'Espagne, de même que celle de France, leur ont déjà fait sçavoir qu'elles ne vouloient en aucune maniere les favoriser. On apprend de Corse que l'Evêque de la Bastie informé de l'embaras où sont Rafaëli Urticoni & Vettini, a conseillé aux chefs des rebelles qui sont restés dans l'Isle, d'entrer en négociation avec les Commissaires de Gènes, dans l'esperance d'en obtenir de meilleures conditions que par le passé: Qu'ils ont suivi ce parti en envoyant un Député à Mrs. Fiesco & Justiniani, mais que les propositions préliminaires ont été trouvées si exorbitantes, que l'accommodement a été sensé rompu dès la premiere conference: Qu'ils demandent 1. Qu'on leur accorde un Arsenal fourni de toutes sortes d'armes, comme ils l'avoient en 1715. qu'on le leur ôta. 2. Qu'ils veulent avoir la liberté de tous les Corfes qui sont dans les prisons

sons & aux Galeres, à cause du dernier soulèvement. 3. Que pour sûreté du Traité ils requièrent la garantie d'une des trois Puissances Alliées.

VI. *Naples*. Par une Ordonnance publiée le 22. Octobre le Gouvernement défend tout commerce de Lettres & de Marchandises, Avis, Contrâcts, Changes, soit médiatement, soit immédiatement avec les Sujets de l'Empereur, sous peine de confiscation des denrées qui sortiroient du Pays, ou qu'on voudroit y faire entrer; de dix ans d'exil pour les personnes de qualité, & des Galeres pour les autres. On étend cette Ordonnance & les peines y mentionnées, à tous ceux qui conteront & débiteront de bouche ou par écrit des nouvelles capables de troubler ou d'allarmer les personnes simples, de même que ceux qui ayant reçu des commissions ou effets, ou bien qui sçachans d'autres qui en recevoient des Pais ennemis, n'en donneront pas au bout de huit jours avis au Gouvernement, les seules Marchandises exceptées qui auroient été données en commission avant le 30. du mois d'Octobre de l'année 1734.

On a publié aussi des Patentes pour la levée de deux Régimens de Cavalerie Napolitaine, lesquels seront commandés par le Prince della Torella, & le Duc Ferdinand Carraccioli de Santo-Bueno.

VI. *Capoïe* tenoit encore bon vers le milieu de Novembre, quoique plus resserrée que jamais, & manquant de plusieurs choses. Le Comte de Traun qui, pendant plus de six mois s'y est défendu si vaillamment, a déconcerté en diverses reprises par ses sorties, toutes les mesures des Espagnols, qui ne comptoient gueres sur une résistance si longue de sa part, mais au contraire de le voir à la nécessité de capituler sans Siège; car se sont vûs contraints de former la résolution de l'assiéger dans les formes

formes pour la soumettre, & même de faire revenir pour cet effet du monde de la Sicile. Avant qu'on ne fasse rapport de la réduction de cette Place, qui n'auroit pû que succomber aux efforts des Espagnols, voyons ce qui s'est passé dans une dernière sortie que le Comte de Traun fit le 3. du même mois de Novembre. Ce Général informé qu'un Pont que les Espagnols avoient sur la Vulturne entre leur quartier général & un Corps de mille hommes qui étoit en deçà de cette Riviere, avoit été rompu par l'accroissement des eaux, résolut de profiter d'une circonstance si favorable pour attaquer ces mille Espagnols; il sortit pour cet effet le 3. de Novembre à la tête de presque toute la Garnison, faisant marcher parmi les Troupes six Chariots couverts, qui paroissoient des Chariots de Bagages, mais dans chacun desquels il y avoit une pièce de campagne chargée à cartouches. Les Espagnols se mirent à son opposé en ordre de Bataille. Le Comte de Traun de son côté fit avancer les Chariots à l'opposé de leur front; & des décharges redoublées qu'il fit faire, ce Corps d'Espagnols fut presque entièrement détruit, car on ne compte qu'environ 200. hommes qui n'ont pas été tués, blessés, ou noyés dans cette sortie, qui a procuré encore à la Garnison de Capouë des subsistances pour quelque tems, les ayant ramenées avec elle.

C'est, sans doute, cette action qui a déterminé tout de bon le Gouvernement au Siège qui avoit été projeté, & dont les préparatifs ont enfin porté le Comte de Traun à faire battre la chamade pour capituler: Cette nouvelle apportée à Naples engagea le Comte de Charni, le Duc de Liria, à présent Duc de Berwick depuis la mort du Maréchal de Berwick son pere, & le Duc de Castropignano; d'en partir pour le Camp de leurs Trou-

pes devant Capoue ; où étans arrivés on convint dans une Conference tenuë à Ste. Marie de Capoue , entre le Comte de Traun & les Généraux Espagnols , des articles suivans :

1. Que le Gouverneur & la Garnison évacuèrent la Place dans huit jours, s'ils ne sont pas secourus avant ce tems.

2. Qu'ils sortiront de la Place avec tous les honneurs militaires, armes & bagages, deux piéces de Canon, & deux Chariots couverts.

3. Que la Garnison sortira par détachemens de mille hommes à la fois, afin d'avoir avec plus de facilité les vivres sur la route.

4. Qu'on procurera aux Impériaux les Vaisseaux nécessaires pour être transportés à Trieste, mais qu'ils seront obligés de payer les frais du transport sur le même pied qu'on le paye ordinairement.

5. Que les Espagnols prêteront aux Impériaux la somme de 30. mille ducats pour subvenir aux frais qu'ils seront obligés de faire pour se transporter à Trieste, mais que le Comte de Traun, Gouverneur de la Place, sera tenu de donner des Officiers en ôtage pour caution de ladite somme.

6. Que la route sera réglée par les Espagnols, & que les Impériaux feront les journées longues ou courtes, à leur volonté.

7. Que les Troupes de la Garnison ne pourront porter les armes contre les Alliés durant une année entière.

8. Qu'en arrivant aux palissades de la Place, elles déposeront les armes, & ne pourront les reprendre qu'à leur embarquement.

Comme il n'y eut point d'esperance pour le Comte de Traun d'être secouru, il a remis, ou doit du moins avoir remis aux Espagnols la Ville, qui ne perdra jamais la mémoire d'en avoir été si long-

tems & si courageusement défenduë.

On n'a depuis quelques semaines aucune nouvelle bien positive du Royaume de Sicile, tant parce qu'il n'en est point arrivé de Bâtimens à cause des vents contraires, que parce que le Gouvernement Napolitain, en conformité de sa propre Ordonnance du 22. Octobre, ne publie rien de celles qu'il en reçoit par la voye de Regio en Calabre. On doit néanmoins sçavoir que les Espagnols n'y avancent gueres; dans le Siège de la Citadelle de Messine; que Siracule, Trapani, le Château de Terra-Nova & autres Places bloquées, sont encore, aussi-bien que cette Citadelle, à se soumettre à l'Infant Don Carlos, & que ces Places pourvûës du nécessaire à une longue résistance, donneront encore vraisemblablement beaucoup d'occupation aux Troupes qui seront employées à les réduire. On sçait aussi que les Galeres d'Espagne se sont emparées de deux Bâtimens chargés de vivres & de munitions de guerre pour la Garnison de la Citadelle de Messine; que dix Galliotes Corsaires ont échouïé sur les Côtes de Sicile, & que les Equipages qui s'étoient sauvés à terre, ont été faits esclaves au nombre de 300. hommes.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.

I. **C**E qui fait encore croire qu'il y a une négociation sur le tapis, pour procurer un accommodement entre les Puissances qui sont en guerre, c'est que les Conférences sont toujours fort fréquen-

fréquentes au Palais de Lescurial , tant entre les Ministres du Roi, qu'avec ceux des Cours étrangères qui reçoivent & dépêchent toujours des Exprès. Mais soit que ces négociations procurent le bien désiré, soit qu'elles n'ayent aucun succès, on ne néglige aucun des préparatifs nécessaires par terre & par mer pour pousser la guerre avec plus de vigueur que jamais, & l'on dit la résolution prise de renforcer jusqu'à 60000. hommes les forces de S. M. en Italie, dont une partie ira joindre celles des Rois Alliés dans la Lombardie, après que toutes les Places dans les deux Royaumes de Naples & de Sicile, où il y a encore Garnison Impériale, seront réduites. Dans une autre augmentation de Troupes projetée l'on comprend deux nouveaux Régimens de Dragons, & deux à trois de Cavalerie, dont le plan pour les lever a été présenté à la Cour, de même que pour joindre deux nouvelles Compagnies à tous ceux de Cavalerie actuellement sur pied. On compte que si ce plan a lieu, la Cavalerie du Roi fera non seulement des plus nombreuses, mais aussi des plus belles qu'il y ait en Europe; on compte aussi qu'en suite des délibérations prises sur les moyens de régler les Finances, les dépenses extraordinaires qu'on est obligé de faire à l'occasion de la présente guerre, ne seront pas trop à charge aux Peuples, & que le Commerce & les Manufactures dans le Royaume, ne souffriront point d'interruption. Voilà les projets formés par les Ministres de cette Cour : Le tems nous fera voir si le tout repondra à leur attente.

II. L'Escadre de France, qui depuis le Printems passé se tenoit au Port de Cadix, en est partie au mois d'Octobre dernier pour Toulon. Le Commandant de celle du Roi qui s'y tenoit conjointement, reçut ordre peu de jours après d'en désarmer la moitié,

moitié, & de laisser l'autre moitié armée jusqu'à nouvel ordre. Il n'y avoit encore alois que peu de Cavalerie partie de Barcelonne pour se rendre par la France en Lombardie, & c'est tout ce qui doit s'y rendre cette Campagne, l'Infanterie destinée pour le même endroit ne devant s'embarquer que vers le mois de Mars prochain.

III. Le Roi a conféré la Viceroyauté du Perou avec les autres Charges qui en dépendent, au Marquis de Villa - Garcia & de Monroy, Majordôme de Sa Maj. & Gentilhomme de sa Maison; & l'emploi de Lieutenant - Général de ses Armées au Comte de Cecile & au Marquis de Bay : Sa Majesté a nommé aussi le Cardinal Aquaviva pour avoir soin des affaires de sa Monarchie auprès du St. Siège, & le Marquis de St. Gilles à l'Ambassade d'Hollande; l'un & l'autre étoient sur leur départ de Madrid au commencement de Novembre.

IV. Par la voye de Cadix nous sommes informés qu'il y a de nouveaux & grands troubles dans le Royaume de Maroc, où la guerre intestine ne sera peut-être pas moins sanglante que celle qui finit à l'avenement du Roi Muley - Abdalah au Trône; puisque ces troubles viennent de la déposition de ce Prince, & de la proclamation de Muley - Haly son frere. Voici ce qu'on apprend de ce nouvel événement dans les nouvelles publiques.

“ Il y a quelques années que le Roi Muley
„ Abdalah, mécontent des Noirs de son Armée dont
„ la puissance & l'autorité lui causoient de l'ombra-
„ ge, avoit résolu de les détruire. Pour y parve-
„ nir il en a fait mourir plusieurs, dans la vûë
„ d'intimider les autres, & de les rendre plus sou-
„ mis : Mais s'appercevant que ces cruautés ne
„ faisoient qu'aigrir davantage leurs esprits, il
„ s'avisa d'un moyen dont il attendoit plus de
„ succès.

„ succès. Venu à leur Camp il y a quelques mois ;
 „ il fit donner publiquement aux Officiers une som-
 „ me pour la distribuer aux Soldats , & dit à ces
 „ derniers qu'il leur en devoit revenir cinq ducats
 „ à chacun. Après cette action il retourna à Me-
 „ quinez. Les Officiers ayant fait ensuite la répar-
 „ tition de la somme que ce Prince leur avoit
 „ remise, à peine se trouva-t-il trois ducats pour
 „ chaque Soldat. L'émeute arriva, les Maisons des
 „ principaux Commandans furent pillées, & divers
 „ autres excès commis, sur ce que les Soldats se
 „ crurent trompés par les Officiers. Le Bacha,
 „ leur Général en Chef, obligé de se sauver, fit
 „ publier qu'on payeroit incessamment les cinq du-
 „ cats promis à chaque Soldat, dans la vûe d'ap-
 „aiser le trouble, ce qui lui réussit. Il partit en-
 „ suite pour aller joindre le Roi à Mequinez. Mais
 „ ce Prince qui s'étoit flatté que les Noirs s'entre-
 „ détruiraient, étoit allé faire la guerre aux Ha-
 „ bitans du Mont-Atlas. Cette expédition ne lui
 „ ayant pas réussi, il revint à Mequinez avec les
 „ Troupes qu'il en avoit emmenées. A peine y fut-
 „ il de retour, que les Noirs informés de sa four-
 „ berie, se révolterent contre lui, le déposèrent,
 „ & proclamèrent son frere Muley-Haly. Sur cet
 „ avis Muley-Abdalah se sauva de Mequinez em-
 „ portant avec lui tous ses trésors chargés sur plus
 „ de 400. mulets, & se retira à Tafilet. „

V. Le *Portugal* jouissant de sa tranquillité ordi-
 naire, ne nous montre aucun événement remarqua-
 ble. On n'apprend de Lisbonne que le retour dans
 cette Capitale de l'Infant Don Emanuel frere du
 Roi, qui y revint le 21. Octobre de la Cour de
 Vienne, où il a passé plusieurs années, pendant les-
 quelles il a fait divers voyages ; que S. M. Portugaise
 le reçut très-gracieusement à Mafra où elle étoit
 lors

des Princes Ec. Janvier 1735. 31

lots de l'arrivée de ce Prince : Qu'elle revint avec lui en Ville, & le conduisit à l'appartement de la Reine, où il y eut une belle sérénade : Que d'ailleurs la bonne intelligence regne toujours avec la Cour de Madrid ; & que le Roi a consenti à une proposition de la même Cour, de convenir d'un Carrel pour les déserteurs.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **Q**Uoiqu'on soit toujours à la Cour dans un silence assez grand sur ce qui regarde le Roi Stanislas, elle paroît néanmoins dans quelque inquiétude de l'arrivée du Roi Auguste à Varsovie, dont nous parlerons plus bas. On craint que sa présence n'attire encore quelques Seigneurs du parti du Roi Stanislas, non-obstant une nouvelle & grande Confédération faite récemment en faveur de ce Prince ; on craint encore plus, que les Ministres de toutes les Puissances qui vont faire leur séjour dans cette Capitale, n'entrent dans les vûes de la nouvelle Cour Polonoise, puisqu'on doit fort bien croire que tous ces Ambassadeurs, même ceux d'Angleterre & d'Hollande, quoique neutres, ne pourront se dispenser de faire la cour au Roi Auguste, de même que ceux de Suede & de Dannemarck qui n'ont pas rompu avec la France. On ne peut cependant qu'être persuadé qu'il y a sur le tapis des négociations très-importantes ; le grand nombre de Couriers qui arrivent toujours à Versailles & qui en partent, le fait juger ; mais si la Cour qui a
accepté

accepté la médiation des deux Puissances maritimes pour arriver à un accommodement avec l'Empereur, persiste à faire à leurs Ministres les mêmes réponses touchant ce futur accommodement, qu'elle a faites jusqu'à présent, entr'autres points sur celui qui touche le Roi Stanislas, comment prétendre voir finir si-tôt les troubles présens ? On ne le compte aparenment guéres à Versailles, puisque la Cour est occupée à prendre toutes les mesures nécessaires pour être en état d'ouvrir la Campagne prochaine de bonne heure, de continuer ses progrès avec le même succès, au moyen d'une grande augmentation de ses Troupes, & des préparatifs qui se font; & qu'elle veut avoir une bonne Flotte au Port de Brest, outre celle qui est revenue de Cadix à Toulon. Entre-tems les Officiers Généraux dont le Roi a résolu de se servir pendant cet hyver sur les frontieres du Rhin, de la Meuze, de la Mozelle & de la Sarre, sous les ordres du Maréchal du Bourg, & du Maréchal Duc de Noailles, sont :

Département d'Alsace & des Frontieres du Palatinat.

Les Marquis de Dreux, de Leuville & de Balincourt, Mr. de Quad, & le Chevalier de Givry, Lieutenans-Généraux. Mrs. d'Herouville & Philippes, le Marquis de Chayla, les Comtes de Grammont, de Vaudrey, de Baviere, de Chastelux & de Chabanes; Mrs. de Malan & de Varennes, Maréchaux de Camp. Le Chevalier de St. Vallier, Mrs. de Saliere, Diesbach, de Paysac & de Moncelor, Brigadiers d'Infanterie. Mrs. du Moulin & de Raigecourt, Brigadiers de Cavalerie.

Département des trois Evêchés, & frontieres de Champagne, de la Mozelle, de la Sarre, & de l'Electorat de Treves, y compris le Hunsruck.

Les Comtes de Belleisle, de Laval-Montmorenci, & d'Aubigné; Mr. de la Billarderie, & le Chevalier de Rocozel, Lieutenans Généraux. Le Comte de Polastron, Mrs. de Lutteaux, de Cherisefy, Lenck, le Chevalier de Marcieux, Maréchaux de Camp. Mrs. de Thiets & Courten, le Marquis de Rosnyvinen, & le Comte de la Baume-Montrevel, Brigadiers d'Infanterie. Mrs. de Kleinholtz, de la Bofeque, des Bournais, les Chevaliers de Beaucaire & de Belleisle, Brigadiers de Cavalerie & de Dragons.

Département du Comté de Bourgogne.

Le Duc de Duras, Lieutenant-Général, & le Marquis d'Houdetot, Maréchal de Camp.

On apprend que toutes les Troupes du commandement de ces Généraux sont fort tranquilles dans leurs quartiers d'hiver; que celles qui ont été détachées de l'Armée d'Allemagne poursuivent leur marche avec assez de diligence vers l'Italie; que le Régiment de la Marc, celui de Bourqy, Suisse, & un autre, se sont embarqués à Antibes, & doivent débarquer à Final, s'ils n'y sont déjà, pour aller joindre l'Armée du Roi en Lombardie; & que les trois Régimens venans des Ports de Russie où ils avoient été transportés de la Rade de Dantzich, ne tarderont pas à arriver dans les Ports du Havre & de Dunkerque.

II. Le Roi a disposé des Régimens vacans, & les déclara avec les Officiers qui en ont été pourvus, à son retour de Fontainebleau à Versailles, où la Cour est actuellement: En voici la liste. *Royal-Roussillon* à Mr. d'Offonville, *Les Cuirassiers* à Mr. d'Ettrincourt, *Beauce*, à Mr. de Caumont, *St. Simon* à Mr. de Puidion, *Lorraine* à Mr. de

Montbarré ; *Beauvoisis* à Mr. de la Vauguion, *Royal Vaisseaux* à Mr. de Guerchi, *Dauphin* à Mr. de Maillebois, *La Sarre* à Mr. de Lullan ; *Lionnois* à Mr. de Spatte. Mrs. de Vauban, de Châtelet & de Pont ont obtenu des commissions de Colonels dans la Gendarmerie : & Mrs. de Merainville, de Rubempré, de Courtebonne, & de Moussi ont été faits Grands Croix de l'Ordre de St. Louis. Le Roi a nommé encore Brigadiers de ses Armées, le Marquis de Juvillac, le Comte de Rouvrai, le Marquis de Chifreville, Mts. de Marignan & de Préconstal, Officiers des Mousquetaires, & Mrs. de Valendre & de Chambon, Officiers des Gardes.

III. Sa Majesté prorogea derechef le 26. Octobre jusqu'au dernier Decembre 1735. le prix des anciennes Especes par un Arrêt du Conseil d'Etat, dont voici la teneur.

VU par le Roi étant en son Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 8. Decembre 1733. pour la continuation jusqu'au premier Janvier 1735. du prix des anciennes Especes & matieres d'or & d'argent sur le pied fixé par l'Arrêt du 15. Juin 1726. ensemble du paiement des 4. deniers par livre à ceux qui remettent la valeur de dix mille livres & au-dessus, aux Hôtels des Monnoyes, en Piastras & autres matieres d'or & d'argent : & Sa Maj. étant informée de l'avantage qu'il y auroit pour ses Sujets, de leur accorder un nouveau délai : Oïi, le rapport du Sr. Orry, Conseiller d'Etat & Ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances : Le Roi étant en son Conseil, a prorogé & prorogé l'exécution de l'Arrêt du 8. Decembre 1733. passé lequel, & à commencer du premier Janvier 1736. le prix des anciennes especes & matieres
d'or

des Princes &c. Janvier 1735. 35

d'or & d'argent sera réduit, ainsi qu'il auroit dû être le premier Janvier prochain, en consequence dudit Arrêt du 8. Decembre 1733. Ordonne au surplus Sa Majesté, que les Edits, Déclarations & Arrêts rendus tant au sujet des confiscations, que de l'exposition des anciennes Espèces, continueront d'être exécutés selon leur forme & teneur. Enjoint Sa Majesté aux Officiers de ses Cours des Monnoyes, ainsi qu'aux Sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume, de tenir la main chacun en droit soi, à l'exécution du present Arrêt, qui sera lu, publié, enregistré & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le 26. Octobre 1734. Signé PHELYPEAUX.

Le 25. Novembre le Roi rendit encore trois Ordonnances. Par l'une S. M. permet aux Soldats qui ont déjerté d'un Régiment pour s'enrôler dans un autre, d'y servir le tems de leur engagement sans pouvoir y être inquiétés. Par l'autre donnée en interpretation de celle renduë le 2. du même mois concernant les Irlandois, Ecoissois & Anglois, dont nous avons rapporté la substance dans nôtre dernier Journal, pag. 429., le Roi déclare que ceux de ces nations qui sont ou viendront dans son Royaume pour voyager, ou pour y commercer, ou qui sont gens de métier ou domestiques, n'y seront point inquiétés, mais seront traités comme par le passé; la premiere Ordonnance n'ayant été renduë que pour des gens sans domicile, sans état, sans occupation, sans emploï & sans aveu, lesquels seront punis comme vagabonds, & condamnés aux Galeres, si après la publication de ladite Ordonnance, ils ne prennent parti dans les Régimens indiqués, ou ne sortent

du Royaume. Par la troisième le Roi règle les Passeports de la guerre au sujet desquels S. M. a déjà rendu deux Ordonnances. Voici cette dernière, que les circonstances du tems ne permettent pas de passer sous silence.

SA Majesté s'étant fait représenter ses Ordonnances des 12. Mai & 1. Août de la présente année, en conséquence desquelles elle auroit fait expédier des Passeports, dont elle auroit confié la distribution exclusive au Sieur Antoine de Castille, pour faciliter à ses Sujets & à ceux de l'Empereur & de l'Empire, les moyens de vaquer à leurs affaires particulières, & de voyager & commercer librement dans les Pays de l'obéissance des Souverains respectifs, suivant ce qui s'est pratiqué dans les dernières guerres; & étant informée, que des Sujets des Pais ennemis s'introduisent, sans se faire connoître, dans divers lieux de l'intérieur, & jusques dans la Capitale de son Royaume, à la faveur des Passeports qui leur ont été délivrés, que même plusieurs d'entre eux, au moyen de la Neutralité des Pais-Bas, entrent dans le Royaume sans Passeport, & y conduisent des Marchandises sous des Certificats qu'ils obtiennent par surprise. A quoi étant nécessaire de pourvoir: Sa Maj. a ordonné & ordonne ce qui suit.

Tous Sujets de l'Empereur & de l'Empire, à l'exception de ceux des Pais-Bas, qui veulent venir dans le Royaume pour leurs affaires particulières, seront tenus de se pourvoir de Passeports de Sa Maj. collationnés par ledit Sieur de Castille, à peine contre ceux qui y seroient entrés sans être munis desdits Passeports, d'être arrêtés & mis à rançon, & en outre de confiscation de leurs voitures & Marchandises, dont le prix sera partagé par moitié entre
ledit

des Princes &c. Janvier 1735. 37
ledit Sieur de Castille & le Dénonciateur.

Déclare S. M. nuls tous autres Passeports que ceux qui seront collationnés par ledit Sieur de Castille, ou expédiés par ordre de S. M. par un de ses Secretaires d'Etat.

Tout Sujet des Païs ennemis, lorsqu'il voudra venir & séjourner à Paris, sera obligé, en y arrivant, d'aller faire viser son Passeport par le Lieutenant-Général de Police, & de lui déclarer l'endroit où il sera logé, & le tems qu'il voudra y séjourner.

Enjoint Sa Maj. aux Officiers & Cavaliers des Maréchaussées & à ceux des Compagnies de Robecourte de la Ville de Paris & autres, de se faire représenter par les Sujets de l'Empereur & de l'Empire, & même par ceux des Païs-Bas Autrichiens, qui se trouveront dans le Royaume, les Passeports ou Certificats sur lesquels ils voyageront; & au cas qu'ils ne soient pas revêtus des formalités prescrites par la Presente, ou que ceux qui en seront Porteurs ne suivent pas la route qui leur aura été prescrite, de les arrêter, pour, sur le compte qui en sera rendu à Sa Maj., être par Elle ordonné ce qu'il appartiendra.

Mande & ordonne S. M. aux Généraux de ses Armées, aux Gouverneurs & Lieutenans Généraux en ses Provinces, aux Gouverneurs & Commandans particuliers de ses Villes & Places, aux Intendans desdites Provinces, comme aussi à son Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, aux Maires & Echevins desdites Villes, à tous Chefs & Officiers de ses Gens de Guerre, & à tous autres ses Officiers & Sujets qu'il appartiendra, de s'employer & tenir la main chacun en ce qui les concerne, à l'exacte observation de la presente Ordonnance, laquelle S. M. veut être lûe, publiée & affichée par tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Fontainebleau le 25. Novembre 1724. Signé,
 LOUIS: Et plus Bas, BAÜYN.

IV. Le Prince Héritaire de Modene attendu à Paris depuis son départ de Genes que nous avons annoncé le mois passé, y arriva le 26. au soir sous le nom de Marquis de St. Felix, & alla descendre à l'Hôtel de Lion qu'on lui avoit préparé, d'où il fut d'abord rendre visite à Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orleans sa Belle-Mere. Il ne se rendit à Versailles que le 6. Decembre; il y dina avec le Cardinal de Fleury, qui le presenta ensuite au Roi, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, & à Mesdames de France. On compte que Madame la Princesse son Epouse, qui est à Lion, le viendra joindre dans quelques jours. La Comtesse de Plelo, veuve du feu Comte de ce nom, Ambassadeur du Roi en Dannemarc, est aussi arrivée de Coppenhague à Paris.

V. Le 9. Decembre le Duc de Villars fut reçu dans l'Academie Françoisé à la place vacante par la mort du Maréchal de Villars son Pere. Il y a parlé avec autant de dignité que d'éloquence, & l'Abbé d'Houteville Directeur de l'Academie lui a répondu par un très beau discours, dans lequel il fit l'éloge du feu Maréchal de Villars. On fera dans peu à St. Sulpice un Service pompeux pour ce défunt Maréchal; le Catafalque qu'on y éleve, & qui est du dessin du Sr. Salvandoni, étant des plus magnifiques, il coute 55000. livres.

A R T I C E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

LEs deux Armées du Rhin ont enfin commencé à se séparer vers le 12. de Novembre, la saison & les difficultés d'y amener des vivres & des fourrages les ayant porté à cette résolution: Elles occupent actuellement leurs quartiers d'hiver, & tout est dans une grande tranquillité le long du Rhin & de la Moselle, aux courses près des Hussars & autres partis qui font encore quelque bruit. Les François dont les derniers mouvemens ne tendoient qu'à régler & assurer leurs quartiers sur les terres de l'Empire, où ils s'étendent fort loin, demandent en differens endroits de nouvelles & grosses contributions, pour les ustensiles & le bien vivre, que les Habitans pour la plupart déjà ruinés se voyent encore contraints de leur fournir. Ils occupent toujours Worms, sans aparence qu'ils l'abandonneront, si ce n'est à la force, car ils travaillent à des ouvrages pour le fortifier du côté le plus exposé, & pour en mettre la Garnison qui est nombreuse à l'abri de toute surprise. Le Maréchal de Noailles y fait venir de Landau les provisions nécessaires pour sa subsistance. Il y a parmi les Troupes de cette Garnison une maladie qui en emporte beaucoup; elle regne également, & fait du ravage en divers autres lieux où il y a garnison Française venue de l'Armée, ce qui en fait craindre de plus en plus les suites.

II. Après la séparation de l'Armée d'Empire, le Duc
de

de Wirtemberg qui la commande en chef depuis le départ du Pr. Eug. alla de Schwetzingen à Manheim, où il rendit visite à l'Electeur Palatin, de-là à Mayence, à Francfort, aux autres Postes que les Troupes Impériales ont occupés, & qu'il a visités, & enfin à Heilbron où il a établi son quartier-général. Par tout on lui a fait les honneurs dûs à un Prince Souverain : Arrivé à Mayence le 17., il descendit chez le Général de Wutgenau, & quoiqu'il fut fort tard, l'Electeur ne laissa pas de lui rendre d'abord visite. Le 19. il partit de Mayence après y avoir été traité la veille à un grand repas que lui donna Son Altesse Electorale. Cette Ville dont le Duc de Wirtemberg a visité exactement les fortifications, renferme à present une garnison nombreuse : & comme elle est menacée d'un siège au Printems prochain, on ne néglige rien de ce qui peut contribuer à sa défense. Le Comte de Seckendorff, qui a résidé quelques années à Berlin en qualité de Ministre de l'Empereur, en est nommé Commandant, & l'on croit que Mr. de Wutgenau partira dans peu pour aller commander par *interim* à Mantouë, à la place du Prince de Hesse-Darmstatt. On prend aussi-bien que pour Mayence, les mesures convenables & toutes les précautions possibles pour ne rien laisser manquer à Brisach, Fribourg, Rhinfeltz, Coblantz, & autres lieux, sur lesquels les Généraux François viendroient à former quelque dessein.

Jusqu'ici nous croyons avoir mis dans un détail succinct les divers mouvemens de l'une & de l'autre Armée pendant la Campagne qui vient de finir, de même que les principaux événemens arrivés dans son cours, comme l'entrée des François dans l'Electorat de Treves qu'ils occupent, la façon dont ils se sont comparés des Lignes d'Erlingen, après la belle retraite
que

que S. A. S. le Prince Eugene de Savoye, pour lors à Heilbron, fit faire au petit Corps de Troupes d'Empire qui gardoit ces mêmes Lignes; & les Sièges de Traetbach & de Philipsbourg, terminés par la prise de ces deux Forteresses qui sont entrées sous le pouvoir du Roi Très-Chrétien, mais après la perte du Chef de son Armée, & un nombre assez grand d'Officiers & Soldats, au prix desquels la première fut enfin achetée, ensuite d'une défense qui fera à jamais honneur & à la Garnison qui l'a faite, & au Gouverneur Impérial Mr. le Baron de Wutgenau, sous les ordres duquel elle a agi, & dont la valeur au-dessus de toute louange, a si fort éclaté dans cette occasion. Nous aurons la même exactitude pour ce qui se présentera de la Campagne prochaine, supposé qu'elle ait lieu, comme on n'en peut gueres douter, par les préparatifs auxquels on travaille de tous côtés à cette fin, & qui dissipent le peu d'espérance qu'on avoit conçu d'un accommodement des troubles presens, comme le fruit de la Médiation des Cours de Londres & de La Haye, & des conférences de leurs Ministres avec ceux de l'Empereur & des Couronnes Alliées.

III. *Ratisbonne.* Le 8. Novembre le College des Princes reprit ses délibérations qu'il avoit interrompues, par rapport à la Charge vacante de Général de l'Artillerie de l'Empire; & comme divers Membres qui n'avoient point encore opiné, donnerent leurs suffrages en faveur du Prince Maximilien de Hesse-Cassel, ce Prince l'emportoit alors sur le Duc de Saxe-Weyssenfels son compétiteur. Mais il y a plusieurs Princes qui souhaiteroient contenter l'un & l'autre; & les Ministres de l'Electeur de Saxe & de Hannover ont proposé entr'autres de créer une troisième Charge de Général d'Artillerie de l'Empire, & de la donner au Duc de Saxe Weyssenfels

Il leur semble, sans doute, que l'Armée que l'Empire a résolu de mettre sur pied pendant la présente guerre, sera assez formidable pour admettre un troisième Général d'Artillerie. Les Electeurs de Cologne, de Baviere & Palatin sont encore allés plus loin. Ils ont proposé d'en créer un quatrième, & de faire ce choix d'un Général Catholique. Le Duc Ferdinand de Baviere s'est mis depuis sur les rangs pour solliciter l'une ou l'autre. Ce sont ainsi de nouvelles difficultés sur lesquelles les Ministres de la Diette attendent de leurs Cours des Instructions. Toutes les séances tenuës dans le même mois de Novembre & le commencement de Decembre ne nous montrent rien de fort intéressant, car on n'y a pris en délibération que des mémoires de quelques Villes Impériales qui demandent une modération de la Taxe de la Matricule de l'Empire à leur égard; & un Décret de l'Empereur communiqué à la Dictature publique par lequel S. M. I. donne part à la Diette qu'elle est informée que la France a dessein d'ouvrir la Campagne de bonne heure, & de la commencer par le Siège de Mayence, afin de se rendre maître du Haut & Bas-Rhin, & pouvoir pénétrer ensuite dans le cœur de l'Empire: Elle y exhorte les Etats de prendre les mesures convenables pour mettre cette importante Place en bon état de défense: Que pour cet effet Elle croit que la sûreté de l'Empire demande que non-seulement on répare les fortifications de cette Ville, mais qu'on y ajoute aussi d'autres ouvrages absolument nécessaires à cause de sa grande étendue, & que pour subvenir aux frais indispensables, il convenoit que la Diette accordât deux *mois Romains*, &c. Sa Maj. Imp. conclut en assurant les Etats que ses Troupes se mettront de bonne heure en campagne, espérant que celles des Princes & Etats

de

des Princes &c. Janvier 1735. 43

de l'Empire feront la même chose, afin de prévenir le inconveniens qui résultent d'une marche trop tardive.

On vient d'apprendre à Ratisbonne que le Château de la petite Ville de Meysenheim, appartenant au Duc de Deux-Ponts, fut réduit en cendres sur la fin de Novembre. On attribue cette incendie à la négligence des Troupes de France qui y avoient leurs quartiers. Le Duc de Deux-Ponts y perdit quatre mille mesures de seigle, & les François 1600. sacs de farine. Toute la Ville auroit couru risque de sauter en l'air, si l'on n'avoit pas eu le bonheur de sauver la poudre, dont il y avoit un magazin considerable dans le Château.

IV. *Vienne.* Les Etats de l'Autriche inférieure sont de nouveau assemblés; ils firent le 17. Novembre l'ouverture de leur Assemblée dans la Salle ordinaire du Palais Impérial. L'Empereur s'y étant rendu avec les cérémonies accoutumées, le Comte de Seylern, Vice-Chancelier de la Cour leur remit les demandes de ce Monarque, & leur fit à ce su jet le discours dont voici la traduction.

SA Majesté Impériale, Royale & Catholique &c. Notre très gracieux Empereur, Roi, Souverain Héritaire & Seigneur, annonce aux fidèles & très-obéïssans Etats de cet Archiduché d'Autriche en deçà de l'Ens, composés de Prélats, Chevaliers, Villes & Terres, sa Grace Impériale, Royale & Souveraine, & toute sorte de bien, ayant aussi un plaisir particulier, que ces Etats soient comparus en si bon nombre à la presente Diette générale qu'on a convoquée.

La fidélité singulière & la condescendance que les très-fidèles & très-obéïssans Etats ont temoigné à S. M. I. & C. l'année passée, en lui accordant avec tant de promptitude & de dévoïement, ce qu'ils ont aussi fait paroître

paroître dans leur précédent Congrès Comitial, sont si grandes, que S. M. I. & C. a voulu faire connoître à cette Assemblée avec un amour véritable, benin & paternel, combien elle en a de la reconnoissance.

Il n'y a rien que S. M. I. & C. souhaiteroit davantage que les présentes conjonctures de guerre fussent d'une nature à pouvoir procurer quelque soulagement raisonnable à ses très-fideles & obéissans Etats.

Mais les differends qui se sont élevés contre toute raison & devoir, & qui ne sont pas encore terminés, demandans une union constante de forces, pour aider la très-glorieuse Maison d'Autriche à defendre tous ses Royaumes & ses Etats hereditaires, le Sacré Empire Romain, & enfin la véritable consistance de l'Europe, & à reconquerir ce qu'elle a perdu, S. M. I. & C. se trouve obligée à s'adresser de nouveau à ses très-fideles & obéissans Etats, & à leur exposer dans la demande oi jointe ses très-gracieuses intentions, les exhortant en même tems à vouloir, selon leur Zele & leur fidelité reconnuë & naturelle, prendre, après une mûre deliberation, une resolution prompte & conforme à l'avantage du bien commun de la Patrie; S. M. Imp. & Cath. demeurant &c.

A ce discours & à celui que l'Empereur prononça aussi en cette occasion, le Comte de Harrach Maréchal du Pays, répondit au nom des Etats en la maniere suivante.

„ **S**érénilissime, très-Puissant, très-Invincible Em-
 „ pereur des Romains, Roi des Espagnes, de
 „ Hongrie, de Boheme, Archiduc d'Autriche, très-
 „ gracieux Empereur, Roi, Souverain Héritaire
 „ & Seigneur.

„ Les très-humbles & fidèles Etats de cet Archi-
 „ duché d'Autriche en deçà de l'Ens, composés de
 „ Prélats, Seigneurs & Chevaliers, rendent en grand
 „ nombre à V. M. I. & C. de très-humbles actions
 de

» de graces de la bonté qu'elle a eu de les convo-
» quer très-gracieusement aujourd'hui : Ils recon-
» noissent fort bien avec la plus humble soumission,
» que pour remédier à la presente conjoncture dan-
» gereuse de guerre, tant dans l'Empire qu'en Italie,
» il est nécessaire de faire une prompte & constante
» défense.

» C'est par cette juste considération que les Etats
» vos très-fidèles Sujets, pour donner une nouvelle
» marque de leur dévoüement inaltérable, consenti-
» rent non seulement très-humblement dans l'Assem-
» blée Anti-Comitiale, qui a été convoquée non-
» obstant les vacances, à la levée des recrues qui
» leur avoit été demandée, & à la remonte de la
» Cavalerie; mais ils ont déjà même commencé à
» les fournir; de sorte que dans une conjoncture où
» la Puissance ennemie s'augmente de plus en plus,
» vos fidèles Etats ne manqueront pas d'employer
» toutes leurs forces, pour le maintien de leur chere
» Patrie, & des autres Royaumes & Etats de V. M.
» I. & C., de prendre, par consequent, une prompte
» résolution sur les très-gracieuses demandes sou-
» veraines qui m'ont été remises, & d'en donner
» au plûtôt leur très-humble déclaration. Après quoi
» ces très-humbles & très-fidèles Etats se recom-
» mandent avec la plus parfaite soumission, tous
» ensemble, & moi en mon particulier, à sa Grace
» Impériale, Royale & Souveraine.

Les principaux Membres des Etats furent ensuite
admis à baiser la main de l'Empereur, & retour-
nerent tous à la Maison Provinciale, où ils com-
mencerent d'abord à prendre en délibération les pro-
positions de ce Monarque, sur lesquelles ils travail-
lent depuis avec assiduité & succès; car on assure
que

que le Clergé a déjà consenti à faire une avance de six millions.

V. L'état de guerre qu'on a dressé pour l'entretien des Armées de l'Empereur pendant la Campagne prochaine, monte à 30. millions, & l'on travaille actuellement aux moyens de les lever dans des Conférences qui sont toujours fréquentes à la Cour, lesquelles roulent aussi sur les affaires de Turquie, qui paroissent d'un côté embarrasser le Ministère, & le tranquilliser de l'autre. Ce qu'on prétend qui lui donne du souci, ce sont les gros Magazins que les Turcs continuent d'établir en Bosnie, & qu'ils font abattre des arbres dans une grande Forêt, pour y faire un chemin, afin de pouvoir pénétrer en Istrie en cas de rupture. Ce sont de plus quelques représentations que la Porte Ottomane a faites aux Ministres de quelques Puissances de l'Europe par le Grand Vizir, dans des entretiens dont on ne sera peut-être pas fâché de voir ici les relations. Ces entretiens commencèrent le 17. Août dernier, & finirent le 26. Septembre suivant : En voici un extrait tel qu'il paroît, & que Mr. de Nepluef, Résident de la Czarine à la Porte Ottomane & son Collegue l'ont envoyé à la Cour de Petersbourg, d'où il a été communiqué à celle de Vienne.

Le 17. Août le Vizir Kiaya Chalis Effendi fit appeler Lucas Kirique, Truchement de l'Ambassadeur d'Angleterre, pour avoir avec lui une conférence, dans laquelle il s'informa particulièrement de l'état de l'Armée Impériale sur le Rhin & des dernières actions en Italie. Puis il parla du procédé des Russiens en Pologne, qui par leurs armes ont obligé la Ville de Dantzich & tous les Polonois qui s'y trouvoient, à reconnoître pour Roi l'Electeur de Saxe; ajoutant qu'ils avoient aussi assujetti tout ce Royaume, & que par là on avoit renversé toutes les

Confli

Constitutions, Libertés & Privileges de la Nation, ce qui est non seulement préjudiciable à la Porte Ottomane, mais qui fait aussi qu'elle appréhende fort d'y voir un Roi Allemand, parent de l'Empereur, & créature de la Russie : Que pour ces raisons la Porte veut à présent aussi s'armer, & comme elle sçait que la Couronne d'Angleterre tâche toujours de tenir une balance égale en Europe, qu'ainsi la Porte ayant une raison si grande pour se mettre en posture, elle espere que le Roi d'Angleterre ne la sacrifiera pas. Puis il lui dit encore, que notwithstanding, que les François (que la Porte flatte afin qu'ils continuent la guerre) lui fassent beaucoup de représentations, elle n'a égard qu'à ses propres intérêts, sans se mêler de leurs affaires. A la fin il lui recommanda de garder le secret & de ne communiquer ce qu'il avoit appris à personne, excepté à son Ambassadeur, qui en devoit parler avec le Résident de l'Empereur, & lui insinuer, que les Allemands se comportassent amiablement, parce que, dit-il, la Porte Ottomane n'oubliera jamais Belgrade & Temeswar, & qu'en cas de besoin les Musulmans seront en état de faire la guerre, & en Europe & en Asie.

Par ce procédé & ces menées de la Porte nous voyons assez clairement, de même aussi que tous ceux qui parlent avec les Ministres de la Porte, touchant les affaires présentes de l'Europe, que le but de ladite Porte est d'intimider l'Empereur, & de l'obliger à se tenir en repos : de se séparer par-là de l'Alliance de Sa Maj. Cz. & de l'astriquer ensuite.

Ledit Truchement eut encore le 22. une seconde conférence avec le Vizir Kiaya, dans laquelle, comme on est convenu avec les Ambassadeurs des Puissances Maritimes, il donna des raisons suffisantes de

la conduite de la Russie, ce que le Vizir Kiaya écoura & lui dit, que si le Résident de Russie pouvoit convaincre la Porte, qu'il n'y a rien à appréhender pour elle des démarches de sa Souveraine, & que la liberté de la Pologne n'en sera pas détruite, en ce cas la Porte ne s'éloignera pas de demeurer en paix, quoiqu'elle fasse présentement des préparatifs de guerre; mais que s'il ne sçavoit pas lui montrer le tout clairement, elle prendra un autre parti pour empêcher l'oppression des Polonois; & si l'Empereur vouloit, pour l'amour de la Russie, sacrifier l'amitié qui est entre lui & la Porte, elle prendra bien les mesures aussi contre lui, se confiant sur l'assistance divine dans sa juste cause. Dans toutes ces démarches la Porte ne fait rien secrètement, ni ne fera rien. C'est pourquoi, dit le Vizir, elle appellera dans peu de jours les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, auxquels elle donnera à connoître ses raisons; parce que, ajouta-t-il, l'Angleterre & la Hollande s'intéressent à l'équilibre de l'Europe: Elle espère donc que ces deux Puissances regarderont ses entreprises avec la même équité, & elle ne fera aucune Alliance sans leur connoissance & médiation, au cas qu'elle trouve de son intérêt d'entrer en négociation avec quelque Puissance Chrétienne.

Le 26. Août l'Ambassadeur d'Angleterre eut une Audience du Grand Vizir, dans laquelle ce dernier lui parla des démarches des Troupes Russiennes, comme en avoit parlé le Vizir à son Truchement, en y ajoutant de plus, que la Porte Ottomane s'étonne beaucoup comment l'Angleterre & la Hollande peuvent être tranquilles, vû qu'elles s'intéressent tant à l'équilibre de l'Europe: Surquoi l'Ambassadeur lui répondit, qu'il est déjà suffisamment connu au Grand Vizir de quelle manière la
France

France a introduit Stanislas en Pologne & qu'elle y a envoyé ses Troupes, ce qu'il ne repetera pas ici de peur de le fatiguer. Quant à la Russie, il lui est aussi connu, qu'elle a ses Traités & conventions avec la République de Pologne, en vertu desquelles elle a donné ordre à ses Troupes d'entrer dans le Royaume, afin de ne pas laisser opprimer la liberté Polonoise. Mais pour ce qui regarde les deux Puissances Maritimes, & les raisons pourquoi elles ne sont pas entrées dans cette affaire, il aura l'honneur de lui dire, qu'il leur importe peu, qui soit Roi de Pologne, parce que l'équilibre de l'Europe n'en souffrira rien : Qu'au reste la Russie a déclaré par tout, qu'elle ne cherche rien à profiter sur la Pologne, & qu'elle ne fera aucune violence aux droits & privileges dudit Royaume; mais au contraire, qu'elle s'oblige de les protéger, de quoi les Ministres Russiens ont assuré la Porte par écrit, même par son entremise, & par celle de l'Ambassadeur de Hollande; & comme la Porte n'y a donné aucune réponse, ils ont crû qu'elle en étoit contente.

Le Grand Vizir lui parla ensuite d'autres griefs qui sont entre les deux Empires, & qui sont de peu de conséquence, par exemple des Cosaques & Tartares, qui passent & repassent les limites; puis il parla de Koulikan, disant que la Russie l'incite à continuer la guerre contre la Porte, en l'assurant qu'elle l'aidera à reconquerir sur la Porte toutes les Provinces que la Perse a perduës; que le Résident de Russie par mépris pour la Porte lui a communiqué la prise de la Ville de Dantzich, ce qui lui a été fort sensible; parce que ce n'est pas une démarche d'un Ministre dont la Cour veut demeurer en amitié avec la Porte; que si la Russie ne fait point retirer ses Troupes de la Pologne, la Porte Ottomane ne pourra demeurer dans l'inaction. Surquoi

L'Ambassadeur lui dit, que les Ministres Russiens ont assuré la Porte, que leur Cour ne souhaite rien plus que de conserver inviolablement la paix avec la Porte. Pour ce qui regarde les griefs des limites, qui sont entre les deux Empires, on ne voit point qu'ils soient un achopement d'une grande conséquence, & puisqu'on est dans l'intention des deux côtés de vivre en bonne intelligence, on les pourroit vider à l'amiable. Quant aux affaires de Perse, il ne voit point que la Russie ait quelque intérêt d'exciter les Persans à faire la guerre à la Porte, puisqu'elle veut demeurer en toute tranquillité avec la Porte; il ne sçauroit s'imaginer qu'elle pût penser à rien autre, qu'à posséder tranquillement ce qu'elle y a. Touchant les affaires de Pologne, il pense qu'elles vont à leur fin, & qu'il vaut mieux que la Russie les acheve, & qu'elle en fasse sortir ensuite ses Troupes, ce qui se pourroit faire en peu de tems, & surtout après la Diette de Pacification; mais que si la Porte commence à s'armer, elle allumera davantage le feu en Pologne, parce que les Stanislaïstes se reposans sur la Porte, continuëront à s'opposer; ce qui sera cause que les Troupes Russiennes seront obligées d'y demeurer aussi plus long-tems. De plus la Porte Ottomane par son armement obligera les Puissances qui sont avec elle limitrophes, de s'armer aussi, & cette seule raison pourra être cause qu'elles en viendront aux extrémités. Comme le Roi de la Grande-Bretagne, & L. H. P. tâchent d'éteindre le feu allumé en Europe, il prend la liberté de dire son sentiment au Grand Vizir, conseillant que la Porte Ottomane demeure aussi en repos, & qu'elle ne prête point l'oreille à des insinuations mal fondées de quelques personnes, qui, ne regardant point les intérêts de la Porte, tâchent seulement de l'entraîner dans des affaires épincules

des Princes &c. Janvier 1735. § I

épineuses, sans se mettre en peine comment elle pourra s'en tirer. Il importe peu à ces Messieurs-là, pourvû qu'ils parviennent à leur but. Je crois, disoit l'Ambassadeur, en poursuivant son discours, qu'on dit bien des choses à la Porte Ottomane, entr'autres celle que l'on est assuré que la Suede veut aussi déclarer la guerre : Cependant on voit tout le contraire, qu'elle se tient fort tranquille, & quoiqu'elle recoive depuis tant d'années des pensions de la France, Stanislas & les adhérens n'ont pas osé s'y retirer; même Stanislas n'a sçu avoir aucun secours d'elle.

Le Grand Vizir lui repliqua, que la Porte ne peut plus demeurer les bras croisés, & qu'elle ne peut se fier à la Russie, parce que la pacification ira à dessein en longueur, pour ne point faire sortir les Troupes Russiennes de la Pologne, & sous ce prétexte & sous plusieurs autres, on les y tiendra autant qu'on pourra. Puis il lui demanda si la France peut parvenir à mettre Stanislas sur le Trône de Pologne ? A quoi l'Ambassadeur répondit, que ledit Stanislas, selon leurs nouvelles, s'étant sauvé de Dantzich est à présent en Podolie, proche de leurs limites, en y faisant assembler beaucoup de Troupes; à la fin il dit, que l'Ambassadeur en parlât avec l'Ambassadeur de Hollande.

Voilà partie de ce qui porte la Cour de Vienne à quelques inquiétudes, si l'on pense juste. Mais des assurances très fortes données depuis par le Grand Vizir à Mr. Dahlman, Résident pour l'Empereur à Constantinople, que le Grand Seigneur est dans la plus sincère intention d'observer religieusement la paix avec les Princes Chrétiens, joint à cela la continuation de la guerre des Turcs avec les Persans qui sont dérechef bien éloignés d'ajuster leurs differends, sur de nouveau incidens qui ont

rompu les négociations entamées pour faire cesser la division entr'eux, ce sont des points qui l'emportent au contraire, & qui persuadent qu'il n'y a point de rupture à craindre avec la Porte - Ottomane; puisqu'il est résolu de faire marcher beaucoup de Troupes de Hongrie en Italie, & qu'il y a même déjà des Régimens en chemin pour cet effet.

VI. Prusse. Le Mariage dont nous avons parlé le mois passé, de la Princesse Sophie - Dorothée, quatrième fille du Roi, avec le Margrave Frederic de Brandebourg Schwed, fut enfin célébré le 10. Novembre à Porzdam avec tout l'éclat possible. Outre les Généraux & Ministres de S. M., tous les Ministres des Puissances étrangères qui résident à Berlin y ont assisté. La fête a été d'autant plus parfaite que la santé du Roi étoit alors dans un état beaucoup meilleur qu'auparavant. Les nouveaux mariés vintrent le soir à Berlin au bruit d'une triple salve de 72. pièces de Canon. Le Prince Royal leur donna le 14. un repas magnifique suivi d'un grand Bal, & depuis Leurs Alteesses Sérénissimes sont parties pour Schwed, d'où l'on apprend, que leur entrée a été des plus Pompeuses par les grands préparatifs qu'on avoit fait pour leur réception. La santé du Roi continuë d'aller de bien en mieux depuis qu'on lui a fait deux incisions à la jambe gauche. S. M. a même quitté le lit, & son premier Medecin a promis qu'elle seroit en état de marcher dans peu, & guérie radicalement au Printems prochain.

L'Abbé Langlois qui a ci-devant accompagné en Pologne l'Abbé de Livri, Ambassadeur de France, est arrivé auprès du Roi Stanislas à Königsberg; quelques Seigneurs Polonois y sont aussi allés joindre le même Prince, de Dantzic, & l'on apprend qu'ils seront bientôt suivis par d'autres.

VII. Saxe. On a défendu sur peine de la vie la sortie

des Princes &c. Janvier 1735. 53
sortie des grains de cet Electorat; c'est, dit-on, à cause qu'on attend dans le Comté de Lusace un Corps considérable de Troupes Moscovites, faisant partie du nombre qui va au service de l'Empereur, & qu'on ne dit plus presentement que de 20. mille hommes.

Six mille hommes marchent vers la Pologne, & les ordres sont venus du Roi Auguste de presser les nouvelles levées pour remplacer ces Troupes; & le Corps qu'on doit fournir à l'Armée du Rhin, sera en état de marcher de bonne heure, une partie ayant déjà été prendre ses quatties vers la Thuringe. Depuis le départ du Roi pour Varsovie où on l'apprend arrivé, on envoie de Dresde beaucoup de provisions pour la Cour.

A R T I C L E VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & autres Pays du NORD depuis le mois dernier.

I. **L**Es affaires du Roi Auguste ne sont pas dans une situation beaucoup plus tranquille depuis son arrivée dans la Capitale du Royaume, dont nous parlerons plus bas, qu'elles ne l'étoient. Il semble même que les troubles qu'on croyoit assoupir à l'aide des forces Moscovites, iront bientôt en augmentant, le nombre des Troupes du parti contraire à ce Prince, augmentant en divers endroits, & une Confédération générale en faveur du Roi Stanislas, n'ayant pas manqué de suivre la particulière qui s'est tenuë il y a quelque-tems à Czarski.

Outre ces circonstances, une infinité de rencontres dont quelques-unes ont été assez vives entre

des Corps de Russiens & Polonois, le ravage des terres de ceux affectionnés au Roi Auguste, qui continuë, non obstant des mesures prises pour y obvier, la nouvelle soumission au Roi Stanislas de quatre Palatins du nombre de ceux qui étoient à Dantzich : Tout cela ne fait que décider pour la continuation des divisions intestines, & pour des desordres peut-être plus grands encore que ceux arrivés jusqu'ici, lorsque la saison de se mettre en campagne, sera de retour; car on apprend que les Troupes tant Moscovites, Saxonnes, que celles qui leur sont opposées sous les ordres des deux Régimentaires du Roi Stanislas qui occupent actuellement des quartiers d'hiver, ne font pas état d'y rester bien long-tems; & que pour réduire ces dernières un nouveau renfort qu'on dit de douze mille hommes, est arrivé aux Corps des Généraux Russiens qui sont dans le Royaume.

*Nouvelle
Confédéra-
tion en fa-
veur du Roi
Stanislas.*

II. C'est à Dzig dans le Palatinat de Sendomir, que la nouvelle Confédération générale fut conclue le 5. Novembre. Le Comte de Tarlo, Staroste de Fasielski en fut élu Maréchal à la pluralité de 82. voix: On lui a donné pour Ajoins deux Conseillers de chaque Palatinat, avec lesquels, à ce qu'on assure, il doit faire sa résidence à Kolbuzow. Cette Assemblée où il y a eu quelques Députés du Roi Stanislas, a été fort nombreuse. Voici quelques points qui y furent résolus.

» Les membres qui composent l'Assemblée, re-
 » nouvellent au nom de tous les Palatinats, Terri-
 » toires & Districts de la Couronne de Pologne
 » & du Grand Duché de Lithuanie, les engage-
 » mens pris à la Diète générale de Convocation
 » pour élire un Roi Piaste, à l'élection du Roi
 » Stanislas, & dans les Confédérations particulières
 par

„ par lesquelles ils se sont obligés réciproquement
„ & sous serment de maintenir aux dépens de leur
„ sang & de leur vie l'élection du Roi Stanislas.
„ Ils implorent l'assistance & les bons offices de tous
„ les Monarques de l'Europe, & nomment pour
„ cet effet des Ambassadeurs en France, en Suede,
„ en Dannemarc & en Turquie, laissant à la disposi-
„ tion du Roi Stanislas la nomination des Ministres
„ pour les Cours de Prusse, d'Angleterre, de Hol-
„ lande, & autres que le Roi Stanislas jugera nécessaires
„ pour le bien du Royaume. Ils donnent au Roi Stanis-
„ las la libre disposition de tous les droits attachés à
„ la Royauté, & en le dispensant du Couronnement
„ en vertu de celui qui a été fait en 1704.

„ Ils invitent ceux qui par la force ont été obli-
„ gés de violer leur précédent serment, & de se
„ ranger du parti contraire, d'accéder à la Répu-
„ blique Confédérée pour le maintien de l'Electio
„ du Roi Stanislas, & déclarent que ceux qui refu-
„ seront de le faire, ou qui aideront les ennemis
„ de la Patrie, sont eux-mêmes dès-à-présent repu-
„ tés comme tels &c. „

IV. Huit Gentilshommes ont protesté contre cette Confédération générale, & contre l'élection du Comte de Tarlo, cependant entr'autres effets qu'elle a déjà produits, on met au nombre la retraite de Dantzich du Comte Ossolinski, Grand Trésorier de la Couronne, & des Palatins de Lithuanie de Potellie & de Poelsk, qui sont allés rejoindre le Roi Stanislas à Königsberg. Un manifeste publié en leur nom d'abord après leur retraite tend à la justifier. Ils se fondent principalement sur la violence qu'ils prétendent leur avoir été faite pour les obliger à reconnoître le Roi Auguste, & déclarent que tout ce qu'ils ont fait à cet égard, a été involontaire, V.

V. Ce fut le 21. du mois de Novembre vers les quatre heures de l'après-midi que S. M. arriva à Varsovie avec la Reine son Epouse, après avoir été dix neuf jours en chemin, quelques Starostes qui ne s'étoient pas encore déclarés en sa faveur, le firent sur la route, & lui presenterent leurs soumissions. Lorsque L. M. entrerent au Fauxbourg, on fit une triple décharge de 20. pièces de Canon. Elles descendirent au Palais Royal situé dans le Fauxbourg de Cracovie, aux acclamations réitérées de *Vive le Roi, Auguste III. & la Reine Marie Joseph* : Elles y furent reçues & complimentées par l'Evêque de Posenie, le Castellan de Radom, Mr. Zaluski, Secrétaire du Royaume, Mr. Poninski, Maréchal de la Confédération générale, les Conseillers de ladite Confédération, & plusieurs autres Seigneurs Polonois. Le lendemain le Roi assista au service divin dans la Chapelle du Palais, & dina ensuite en public. Les Seigneurs & Dames qui sont venus de Dresde avec L. M., sont l'Evêque de Cracovie, le Palatin de Sendomir, le Grand Maréchal, le Référéndaire & le Trésorier de la Couronne, les Comtes de Sulkowski, de Bruhl & d'Einfiedel, le Comte de Wratislaw, les Ministres de Russie & de Dannemarck, Madame Braniska & Malachouska, les Comtesses Sulkowski, Bruhl & quelques autres. Le Roi n'étoit attendu que vers le 25. que tous les préparatifs pour son entrée publique devoient être achevés, mais ayant abrégé son voyage de quelques jours, il différa jusqu'à ce jour-là de la faire; en voici les particularités.

Dès le matin la Reine quitta le Palais dans le Fauxbourg de Cracovie, & se rendit au Château sans cérémonies. Le Roi monta à cheval peu de tems après, & la marche commença par une partie des Troupes de S. M. Le Magistrat de la Ville,

le Corps des Marchands , & les Corps des Métiers vinrent ensuite , tous proprement habillés. Les Sénateurs tant Ecclésiastiques que Séculiers, les Ministres du Royaume , & le Maréchal de la Confédération précédèrent immédiatement Sa Maj., qui fut suivie par les Ministres de l'Empereur & de la Czarine, & les Seigneurs de la Cour. La marche étoit fermée par quelques Escadrons. Au sortir du Palais on fit une décharge du Canon, & lorsque S. M. passa sous un magnifique Arc de Triomphe élevé dans le Fauxbourg, le Magistrat la complimenta sur son heureuse arrivée, & lui presenta les clefs de la Ville; l'Evêque de Cracovie lui répondit au nom du Roi. On fit là-dessus une seconde décharge du Canon, qui fut réitérée pour la troisième fois lorsque S. M. descendit de cheval pour entrer dans l'Eglise Paroissiale de St. Jean. Pendant la marche le Trésorier de la Cour de la Couronne jeta au peuple attroupé derrière les Soldats, rangés en haye, quantité de pièces d'or & d'argent frappées à l'occasion du Couronnement de Sa Majesté à Cracovie. Le Roi étant entré dans l'Eglise, Monsieur Robertson le harangua au nom du Clergé, & l'Evêque de Cracovie lui répondit au nom de S. M. L'Evêque de Cracovie officia pontificalement & entonna ensuite le *Te Deum*, qui fut continué au bruit d'une triple décharge de 90. pièces de Canon, & d'une salve générale de la Mousqueterie des Troupes du Roi & de la Bourgeoisie. Après le Service S. M. se rendit par la galerie au Château, & y dîna en public avec la Reine, & les Seigneurs & Dames les plus distingués. On avoit couvert encore plusieurs Tables pour quantité d'autres personnes de distinction de la Cour, & à chaque santé on fit une décharge du Canon. Le soir il y eut des illuminations par toute la Ville, & les rues rétentirent par des acclamations réitérées de *Vive le Roi*,

VI. Quelques jours avant l'arrivée du Roi Auguste à Varsovie, la Diète du Territoire de cette Ville s'étoit assemblée au Couvent des Augustins, conformément aux ordres de S. M. Mr. Grabowski, en qualité d'Enseigne de Varsovie, en fit l'ouverture, & l'on y élit Mr. Pzirmooski, Sbarnik de Varsovie, pour Conseiller de la Confédération générale en faveur du Roi Auguste. Le 29. les Sénateurs qui étoient en Ville au nombre de huit, commencerent leurs conférences, ce qu'ils ont continué depuis jusqu'au 2. Decembre, que l'Evêque de Cracovie fit l'ouverture du Tribunal Assessorial, en qualité de Vice-Chancelier du Royaume; & l'on travailloit, suivant les derniers avis que nous avons reçus de Pologne, au moyen de réassumer avec succès le Tribunal de Petrikau, les ordres ayans pour lors été expédiés dans les Palatinats, pour en faire venir les Députés qui y ont droit de séance. La sènuë du *Senatus-Concilium* a été renvoyée au 15. Janvier, afin de donner le tems aux Sénateurs absens de se rendre à Varsovie; & l'on assure que le Comte Poniatowski, le Prince Czartorinski, & autres Sénateurs qui sont encore à Dantzich, ont ordre d'en partir au plutôt pour venir à la Cour: Que le Général Sagreski est en marche avec un Corps considérable vers le Palatinat de Sendomir pour empêcher l'effet de la dernière Confédération qui s'y est faite en faveur du Roi Stanislas: Que les Troupes Russiennes qui sont à Thorn, à Elbing, & en quelques autres Places de la Prusse Polonoise, doivent en sortir pour venir en Pologne; & qu'elles seront remplacées par des Troupes Saxonnnes.

VII. *Moscovie.* Des ordres de la Czarine pour l'augmentation de ses Troupes furent expédiés au commencement de Novembre; elle consiste en 24. hommes pour chaque Compagnie, & afin de trouver

des Princes Ec. Janvier 1735. 59

les recrues nécessaires, on doit obliger le Plat-Pais de les fournir sur le pied de deux hommes par 339. Paylans. On fait aussi divers autres préparatifs pour être en état de finir les troubles présents de Pologne, car on y fait encore marcher des Troupes: On assemble à Veronitz 80. Galeres de 32 à 36. rames: Le Corps destiné au secours de l'Empereur va se mettre en marche, s'il n'y est déjà: & l'on se met également en état de ne rien craindre de la part des Turcs sur la déclaration dont nous avons donné la relation à l'Article d'Allemagne, faite par le Grand Vizir aux Ministres de Russie & de quelques autres Puissances, par rapport aux affaires de Pologne; quoiqu'on soit persuadé d'ailleurs que la Porte-Ottomane ne songera point à entrer en guerre avec les Princes Chrétiens, tant qu'elle n'aura pas conclu la Paix avec les Persans.

Quelques propositions qu'on prétend que Mr. de Lestang, Ministre de France, a faites à la Cour pour terminer les troubles de Pologne, font bruit à Petersbourg, ce Ministre continuant ses conférences avec le Comte d'Osterman, Vice-Chancelier. Il s'intéresse aussi avec d'autres Ministres en faveur des Dantzikois, dont les Députés auprès de la Czarine conferent très-souvent avec le Comte de Munnich. Quand ces Députés furent admis à l'Audience de Sa Maj., Elle étoit assise sur son Trône dans la grande Salle d'Audience où tous les Ministres Etrangers & toutes les personnes de distinction de la Cour & de la Ville, de l'un & de l'autre Sexe s'étoient aussi rendus. Voici, comme nous l'avons promis le mois passé, dans toute son étendue la traduction de la Harangue qu'ils firent à S. M. en langue Allemande: Ce qu'on en a communiqué alors, n'étant qu'un simple extrait de cette pièce,

LE bonheur de voir, d'admirer, & de révéler de près dans la Sacrée Personne de Vôtre Majesté Impériale, le plus parfait assemblage de toutes les vertus héroïques qui aient jamais été sur le Trône : Bonheur qu'une infinité d'Habitans des climats les plus éloignés souhaiteroient pouvoir mériter, est aujourd'hui pour les Députés de la Ville de Dantzich un heureux effet du triste désastre de leur infortunée Patrie. Les jugemens adorables de Dieu ont éclairé dans toute la rigueur de sa justice infinie sur le Royaume de Pologne, en permettant que l'élection d'un Roi, qui devoit mettre fin au deuil où l'avoit plongé la mort du très-digne Allié de V. M. I. Auguste II. de glorieuse mémoire, ait été l'occasion de la plus funeste division. Il est vrai que la Ville de Dantzich qui se tient à honneur d'être un membre également libre & fidèle de la Sérenissime République, n'y a d'abord concouru en aucune manière ; mais son étoile a voulu que par un enchaînement de circonstances inévitables, elle s'y soit trouvée peu après tellement engagée, que l'expérience lui a bientôt appris, que la route qu'elle suivoit, la conduisoit droit au précipice. Les tristes suites d'un siège de cinq mois nous rappellent à chaque moment le souvenir des calamités qui ont fondu sur nous, & ce souvenir accompagné des cuisantes douleurs d'une playe qui saigne encore, nous plonge dans un nouvel embarras par rapport aux malheurs qui nous restent peut-être à esuyer. Mais c'est quand nous jettons les yeux sur la Puissante main que nous avons provoquée à s'appesantir sur nous, que nôtre juste douleur ne reconnoit plus de bornes. Après la colere de Dieu, que nous confessons d'avoir méritée, c'est le juste ressentiment de la plus grande & plus puissante Dépositaire de son autorité en terre, qui fait la plus vive impression sur nous.

Tous

des Princes &c. Janvier 1735. 61

Tous les Ordres de la Ville de Dantzich avoient hautement qu'ils ne se sont attirés tant d'adversités que pour s'être rendus coupables aux yeux de V. M. I. Ils se représentent unanimement & avec une parfaite douleur d'avoir eu le malheur d'offenser V. M. I. & de s'être attiré sa disgrâce ; & de la permission de V. M. ils nous ont députés pour venir faire un aveu public de leur faute aux pieds du Trône de V. M. I. ; pour lui en demander très-humblement pardon, & pour implorer sa clémence.

Très-Auguste Imperatrice : La Ville de Dantzich avoüe qu'elle est indigne de l'honneur de vos bonnes grâces, mais plus elle en est indigne, plus elle a besoin. Les armes de V. M. I. justement benies du Ciel, & conduites avec autant de sagesse que de bravoure, l'ont humiliée & abaissée de manière, que sans l'appui de la protection de V. M. I., elle ne pourra ni se relever, ni se soutenir. Il pourroit même aisément naître de l'épuisement où elle se trouve, quelque fatale conjoncture qui avançât sa ruine, ou qui du moins bouleversât toute sa constitution. V. M. I. peut seule nous tirer des calamités présentes, & dissiper celles dont nous sommes menacés : Elle peut rendre la vie & les forces à une pauvre Ville, qui n'est plus que le cadavre de ce qu'elle étoit autrefois. Dieu n'a refusé à V. M. I. aucun des avantages ni de l'ame ni de la fortune, qui composent l'idée d'une heureuse & accomplie Souveraine : Sagesse consommée, pénétration à laquelle rien n'échape, prudence dans les conseils, prévoyance dans les entreprises, justesse dans les mesures, fermeté dans les résolutions : Une attention vraiment maternelle pour le bonheur présent & futur de ses Sujets, un goût exquis pour les arts & les sciences, une générosité toujours attentive à leur avancement : Des Loix justes & réverées, des Ordonnances salutaires & observées, des Tribunaux équi-

équitables & désintéressés : Un monde de fidèles & laborieux Sujets, une Cour polie & brillante, de prudents & éclairés Ministres, de braves & expérimentés Capitaines, des Troupes nombreuses & bien disciplinées, des Flottes Puissantes & toujours en état de servir, des Trésors toujours ouverts & toujours renaissans, de riches & puissans Arsenaux, de grands & copieux magasins, un nombre prodigieux de Places & de Bâtimens où l'art & la nature se surpassent & se confondent réciproquement : Ce sont là autant de qualités & d'avantages, qui s'attirent le respect & l'admiration non seulement des Habitans de ce vaste Empire, mais aussi de tous ceux de l'univers, & qui transmettront le nom de V. M. I. de pair avec celui de Pierre le Grand, à la posterité la plus reculée.

Cependant le goût infini de V. M. Imp. pour les voyes de douceur & d'amour, son penchant invincible pour la clémence, & sa bonté naturelle brillent par-dessus tous ces avantages, & répandent sur eux un nouveau jour. Nous la connoissons parfaitement cette bonté ; l'épais & affreux nuage qui a couvert la Ville de Dantzich, n'a pu empêcher qu'il n'en parvint quelques rayons jusqu'à nous, qui ont excité dans nos cœurs, & y entretiennent l'humble confiance qui nous soutient dans nos malheurs. Maintenant que cet affreux nuage, dont la durée a été pour la Ville de Dantzich un tems d'achoppement, de chute & de rechutes, est heureusement dissipé, & que le Sérénissime & très-Puissant Roi Auguste III. vôtre très-cher & très-digne Allié, nous a rendu ses bonnes grâces, nous osons nous flatter de n'être pas éloignés de celles de V. M. Imp.

Très-gracieuse Souveraine ! La bénéficence de V. M. Imp. répand ses rayons sur tout le Septentrion ; la Ville de Dantzich, quoiqu'elle ne soit qu'un point de

de cette partie de l'Univers, ne sauroit échaper aux gracieuses influences de ces Astre bienfaisans.

Plaise seulement à V. M. Imp. d'ensevelir le passé dans un oubli généreux, & de pardonner gracieusement à une Ville abusée, les fautes par où elle a eu le malheur de l'offenser. Daigne V. M. Imp. touchée par la vûe de nos miseres, écouter sa bonté naturelle, &, par l'effet d'une magnanime componction, écarter celles dont nous sommes menacés, remettre à la pauvre Ville des charges auxquelles elle ne sauroit suffire, & lui accorder à la place le don inestimable de ses bonnes graces, comme l'unique moyen qui puisse la rétablir dans l'état dont elle est déchuë. C'est-là la grace que les trois Ordres, & plusieurs milliers d'Habitans de la Ville de Dantzich demandent par nous à V. M. Imp. avec la plus profonde soumission & une égale confiance. Nous prions, & nous prions toujours Dieu qu'il recompense les bontés de V. M. Imp. de ses plus précieux dons; qu'il conserve & fortifie sa santé; qu'il étende ses années au-delà des bornes ordinaires de la vie humaine, & qu'il les lui fasse passer dans une vigueur florissante & un contentement inaltérable; qu'il comble les armes de V. M. Imp. de gloire & de triomphe, les couronne d'une paix glorieuse & durable, & qu'il fasse du Regne de V. M. Imp. & du bonheur de son Auguste Maison Imperiale la merveille de nôtre siècle & des siècles à venir. Ce sont-là les vœux sincères dont la Ville de Dantzich accompagnera toujours le profond respect qu'elle porte à V. M. Imp. & que malgré ses égaremens elle a toujours conservé dans le fond du cœur. Elle évitera avec soin tout ce qui pourroit être contraire aux vûes de V. M. Imp.; elle accueillera ses Sujets avec une amitié cordiale; elle ne perdra jamais de vûe les obligations infinies qu'elle a à V. M. Imp; & non contente

contente d'avoir regagné ses bonnes graces, elle s'appliquera uniquement à se les conserver, & à en mériter tous les jours de nouvelles. Ces obligations sont aujourd'hui plus grandes que jamais, V^{otre} M. ayant bien voulu non seulement nous écouter avec patience, mais aussi comme nous nous flattons, gracieusement. Nous rendons à V. M. Imp. de très-humbles & très-sincères actions de graces de cette nouvelle faveur, & nous prenons la liberté de lui recommander très-humblement la Ville de Dantzick avec ses droits & privilèges, son Sénat & les deux autres Ordres, tous ses Bourgeois & Habitans, ainsi que nos personnes; & pour ne point sortir de la présence de V. M. sans emporter un gage précieux de ses bonnes graces, nous la supplions très-humblement qu'il nous soit permis de baiser avec le plus profond respect sa gracieuse main, & de présenter à V. M. Imp. la très-respectueuse Lettre dont nos Maitre nous ont chargés.

Après cette Harangue les Députés délivrèrent à la Czarine une Lettre de leur Ville, que Sa Maj. remit au Comte d'Osterman Vice-Chancelier. Ce Seigneur y répondit dans les termes suivans.

“ La conduite indécente de la Ville de Dantzick
 „ envers Sa Maj. Imp., & la maniere inexcusable
 „ dont elle a osé offenser la Sacrée Personne, est
 „ connue de tout le monde, & personne n'oseroit
 „ nier qu'elle n'ait mérité le juste ressentiment de
 „ Sa Maj. Imp., & une très-sevère punition de sa
 „ part. Cependant comme elle a recours à la clé-
 „ mence de Sa Maj. Imp., qu'elle reconnoit sa
 „ faute & l'indécence de son procédé, & qu'avec
 „ un sincère repentir elle en demande très-humble-
 „ ment pardon, Sa Maj. Imp., par un effet de sa
 „ magnanimité naturelle & de son penchant pour

„ les voyes de douceur & de clémence, veut bien
„ à son égard préférer miséricorde à justice, en
„ oubliant les offenses que cette Ville lui a faites,
„ & lui rendre généreusement ses bonnes grâces,
„ dans la ferme confiance, que, conformément à
„ sa promesse, elle s'étudiera avec soin à se com-
„ porter de manière, que S. M. Imp. ait lieu d'é-
„ tre contente de sa conduite, & d'avancer dans
„ la suite des tems, comme elle l'a fait ci-devant,
„ les avantages & les intérêts de cette Ville, par
„ l'honneur de ses bonnes grâces & affection Im-
„ périale. Quant à M^{rs}. les Députés, Sa Maj.
„ Imp. les assure de ses bonnes grâces & de sa
„ protection. „

Les Députés furent ensuite admis à baiser la main de la Czarine, & Mr. de Kurbatow, Conseiller de la Chancellerie, qui les avoit introduits à l'Audience de Sa Maj., les reconduisit jusqu'à la porte de la Salle. Ces Députés étoient encore sur la fin de Novembre à Petersbourg attendans l'effet de leurs représentations, qui est une diminution de la somme à laquelle leur Ville a été taxée. On ne prévoyoit pas qu'ils réussiroient dans cette commission; mais bien qu'ils seront obligés de partir bientôt, s'en tenans à la réponse qui a ensuivie leur Harangue. Ainsi la Ville de Dantzich non seulement contrainte par la force Moscovite à reconnoître le Roi Auguste pour son Souverain, à faire à la Czarine la plus humiliante soumission, & à lui demander pardon de la conduite qu'elle a tenuë, comme elle l'a fait par la bouche de ses Députés, est encore réduite au payement des frais employés au Siège qui l'a mis dans un état déplorable, sans espoir d'aucune diminution.

VIII. *Danemarck.* Une partie des Troupes Françoises conduites par les Russiens de la Rade de

B Dant-

Dantzick à Croonstatt, arriva le 15. Novembre devant le Port de Coppenhague, où elle étoit encore sur la fin du même mois, attendant le reste qui a été séparé par une rude tempête que ces Troupes ont essuyée dans le trajet. Les Officiers qui sont venus à terre ne peuvent assez se louer du bon traitement qu'on leur a fait pendant leur détention à Croonstatt.

Le Roi a envoyé ordre en Norwegue d'en faire partir trois Régimens d'Infanterie pour venir en Dannemarc, afin de remplacer ceux destinés à entrer au service de l'Empereur, outre les 6000. hommes qui y sont.

Il y a un nouveau Traité conclu entre cette Couronne & celle de la Grande-Bretagne, dont on attend la Ratification. Par ce Traité le Roi de Dannemarc s'engage de fournir à Sa Maj. Britan. 5000. hommes d'Infanterie, & mille de Cavalerie, moyenant un Subside de 50. mille livres sterlings &c. Voici les articles de celui d'amitié entre la Suede & le Dannemarc, dont nous annonçames la conclusion dans nos derniers mémoires.

1. **I**L y aura une amitié mutuelle entre les deux Puissances; elles se procureront reciproquement tout avantage, éloigneront tout dommage, & elles se garantiront les possessions respectives.

2. En cas d'attaque par une Puissance ennemie, les Parties Contractantes s'entr'aideront mutuellement.

3. La Partie attaquée requerrera promptement de son Allié les secours stipulés, lesquels seront fournis deux mois après la notification faite: En attendant, la Partie requise employera ses bons offices pour terminer les differends.

4. Ce secours consistera en 2000. hommes de Cavalerie & de 6000. d'Infanterie.

5. En quatre pieces de Campagne, la grosse Artillerie devant être fournie par la Partie requerante.

6. En six Vaisseaux de guerre, sçavoir, deux de 90. pieces, & quatre de 50. à 60. pieces de Canon, une Fregate & un Brûlot, le tout dûment équipé.

7. Si la Partie attaquée a besoin d'un plus grand secours par terre ou par mer, il sera dans son choix de demander un plus grand nombre de Vaisseaux ou de Troupes; & l'on comptera un Vaisseau de 80. ou 90. pieces de Canon pour 1000. hommes de Cavalerie & un Vaisseau de 50. à 60. pieces de Canon pour 1000. hommes d'Infanterie.

8. Si ce secours n'est pas suffisant, on le doublera & on l'enverra dans trois mois.

9. Si l'on a besoin d'un secours encore plus grand, on déliberera là dessus, & l'on agira totis viribus, soit conjointement; soit séparément par quelque division.

10. Le Commandement de l'Armée & de la Flotte sera conféré au Général & Amiral du Roi sous la Jurisdiction duquel se trouvera l'Armée ou la Flotte.

11. Si l'un des Rois s'y trouve, il en aura seul le Commandement.

12. Cet Article traite des délibérations par rapport à la disposition des Troupes.

13. La décision se fera à la pluralité des voix; mais si un des Rois s'y trouve present, la décision dépendra de lui seul.

14. La Partie requise entretiendra ses Troupes dans son propre Pays & ses forces de mer par tout où elles se trouveront.

15. Les Troupes & les Vaisseaux de la Partie requise, ne seront pas employés plus long-tems contre l'ennemi, que celles de la Partie réquerante. La Partie réquerante recrutera elle même ses Troupes.

16. Lorsque les Troupes se trouveront sur les Terres ennemies, elles y chercheront leur subsistance, & chacun aura soin de ses Troupes.

17. A la jonction des Escadres, le Salut se fera coup pour coup, & l'on baissera les Pavillons, les Vaisseaux Auxiliaires feront les premiers le Salut; pour le reste on suivra l'usage pratiqué.

18. Les Vaisseaux pourront entrer librement dans les Ports respectifs, & y observeront une exacte discipline.

19. Au cas qu'une des Parties Contractantes vint à être molestée ou attaquée pour cause de la présente Alliance défensive, l'attaquant sera tenu comme un ennemi commun, & l'on ne fera point de Paix qu'à la satisfaction réciproque.

20. Les Limites en contestation seront réglées dans l'espace de trois ans.

20. On maintiendra & l'on avancera le Commerce réciproque de part & d'autre. Les Vaisseaux pourront entrer librement dans les Ports respectifs, tant en Europe que hors de l'Europe, & ils y recevront toute assistance; mais ils n'y pourront faire aucun négoce au préjudice des Compagnies respectives. On conviendra ultérieurement par rapport à l'avancement du Commerce réciproque.

22. Le présent Traité ne portera aucun préjudice aux Traités faits avec d'autres Puissances.

23. On amplifiera, si on le juge à propos, le présent Traité pour la sûreté & le bien réciproque.

24. Ce Traité durera 15. ans.

25. Cet article regarde les Ratifications.

IX. Suede. C'est à Stockholm où le Traité dont on vient de voir les articles, fut signé entre les Ministres de Sa Maj. Suedoise, & Mr de Schested, Ambassadeur de Dannemarc. Sur la fin de Novembre

bre les Députés à la Diette du Royaume continuoient à Stockholm leurs Séances avec beaucoup d'assiduité, afin de terminer les affaires qui y étoient sur le tapis, & sur lesquelles on gardoit toujours un profond silence.

A R T I C L E V I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Les mêmes embarras qui ont troublé les Ministres des Puissances Alliées à la Haye touchant un mémoire présenté de la part de l'Empereur par Mr. le Comte d'Uhliefeld, ont aussi inquiété les Ambassadeurs en cette Cour. Dans une conférence qu'ils ont eüe avec les Ministres du Roi, il y eut des disputes au sujet des propositions dressées par le Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur, pour le rétablissement de la paix. Le Ministère Britannique entre entièrement dans les sentimens des Ministres Impériaux pour pacifier les choses. On demande dans le mémoire de l'Empereur, qu'avant d'entrer en négociation, le Roi de Sardaigne & l'Infant Don Carlos, Duc de Parme, qui sont tous deux sans contredit Feudataires de l'Empire Romain, mettent bas les armes, & reconnoissent la justice de l'Empereur; & qu'après que ce point sera ajusté, on examinera les motifs qui les ont porté à faire la guerre. La Cour reconnoît ces propositions comme justes, & le Roi doit avoir déclaré qu'il se fera une véritable gloire de recourir aux armes pour soutenir la bonne cause, qui

paroît d'autant meilleure, eu égard à l'Espagne & à la Sardaigne, que ces deux Puissances n'avoient aucune affaire de Pologne à prétexter comme la France. Mais Sa Maj. ajoute qu'il ne falloit rien précipiter, & qu'elle feroit tous les efforts pendant cet hyver pour porter les Couronnes Alliées à entrer dans des vûes pacifiques.

En effet, il n'y a mouvement qu'on ne se donne ici pour arriver à ce but. Tous les jours des conseils du Cabinet, des conférences de Ministres, des envois & des arrivées d'Exprés, le manifestent & le justifient; mais voilà ce que tout Ecrivain en peut exposer, car le résultat de ces Conseils & de ces conférences est toujours à pénétrer, aussi-bien que le contenu des dépêches de ces Exprés. Ce qui est parvenu au public depuis peu d'une Audience que le Comte de Chavigny eut du Roi au commencement de Decembre pour remettre à Sa Maj. une réponse de la part de son Souverain à une Lettre envoyée à Versailles pour demander au Roi T. C. la permission de faire passer la Princesse d'Orange par la Frandre François, afin de retourner en Hollande; c'est que ce Ministre réitera en cette occasion les protestations de la France, pour le rétablissement de la paix, & pour la continuation de la bonne amitié entre les deux Cours. Le Roi a répondu à Mr. de Chavigny d'une manière fort obligeante à l'égard du passage accordé, & qu'il sera toujours disposé à rendre à la Cour de France les mêmes services; mais que par rapport aux affaires présentes, il auroit souhaité de recevoir des déclarations plus claires, afin de pouvoir rendre à l'Europe des services plus efficaces & plus utiles que ce qu'il a fait jusqu'ici.

III. La Princesse d'Orange est depuis partie pour Douvres & Calais, d'où l'on apprend que le Prince

Prince d'Orange, revenant du Rhin, est venu l'y joindre; & que le Comte de Harrach, Grand Maître de la Maison de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, avoit envoyé de Bruxelles à Calais un passeport de l'Archiduchesse pour Son Altesse Royale, lequel avoit été demandé.

IV. Dans un grand Conseil tenu le 18. Novembre dernier, le Parlement fut de nouveau prorogé jusqu'au 25. Janvier, auquel jour il s'assemblera pour travailler aux affaires; & le Clergé est prorogé jusqu'au 26. du même mois de Janvier, en conformité d'une Proclamation publiée le 19. Dans le même Conseil on résolut de désarmer la Flotte jusqu'au Printems prochain, & d'équiper alors deux Escadres, dont l'une ira dans la Méditerranée, & l'autre dans la mer Baltique. Cette Flotte est actuellement séparée, & la plupart des Vaisseaux qui la composent, ont mis à la voile pour se rendre dans les Ports qui leur sont assignés.

V. Le Comte Philippe de Kinski, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, ayant obtenu la permission de retourner à Vienne, a délivré au Roi ses Lettres de rappel; il est succédé dans son emploi par le Comte Joseph de Kinski son frere. L'Abbé de Strickland, Evêque de Namur, qui depuis ce que nous en avons dit le mois passé, a souvent fréquenté la Cour, est, comme on l'assure sur son départ, pour retourner dans son Diocèse. On est encore à pénétrer ce qu'il est venu exécuter en cette Cour.

VI. *Hollande. La Haye.* Le Marquis de Fenelon, dans une conférence qu'il a eue depuis peu avec les Députés des Etats Généraux pour les affaires étrangères, a remis la réponse de la Cour de France, qui avoit été demandée par L. H. P. au sujet des
bruits

bruits qui s'étoient répandus que S. M. T. C. faisoit solliciter la Porte - Ottomane par son Ambassadeur, afin que le Grand Seigneur déclarât la guerre aux Princes Chrétiens ses voisins. La France assure positivement dans cette réponse que Mr. de Villeneuve, son Ministre à Constantinople, n'a jamais eu aucun ordre de négocier sur ce sujet : Mais cependant qu'on ne pourroit exiger du Roi T. Chrétien qu'il interposât ses bons offices pour empêcher les Turcs de concevoir de la jalousie, en voyant les Moscovites maîtres de la Pologne, dont peut-être le Grand Seigneur croit devoir prendre les intérêts, à cause du voisinage contre une Puissance Supérieure.

VII. Quant aux matières qui regardent les affaires générales, on n'apprend pas qu'il en ait été question dans aucune des Assemblées des Etats Généraux, ni de l'augmentation des Troupes. La principale affaire qui a occupé L. H. P. n'est autre qu'une demande faite par la Nord - Hollande, qui a représenté qu'elle avoit besoin d'un million de florins pour subvenir aux frais des réparations ruinées ; attendu qu'il étoit à craindre qu'on ne vint à être submergé si l'on n'y travailloit incessamment. Après plusieurs délibérations on a enfin accordé cette somme payable en dix termes de cent mille florins à la fois.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissance, Mariage, & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. Madame de Walpole, Epouse de Mr. de Walpole, Ambassadeur du Roi d'Angleterre, accoucha le 2. Decembre d'une fille à Londres.

II. *Mariage.* Mr. Apraxin, Major des Gardes Russiennes Semenowski, épousa le 19. Novembre à Petersbourg Mlle. Soimonow. La Czarine honora ces nœces de sa presence, & tous les Ministres de la Cour de cette Souveraine de même que ceux des Puissances étrangères.

III. *Morts.* Le Marquis de la Paz, Secretaire d'Etat du Roi d'Espagne est mort à Madrid au commencement de Novembre. Ce Ministre en qui le Roi Catholique avoit beaucoup de confiance, a toujours passé pour très-habile dans les affaires: Il a laissé, selon la coutume des Ministres de la Cour d'Espagne, un Testament politique qui est dans le Cabinet du Roi. On est fort curieux d'apprendre ce qui y est dit des Anglois avec lesquels il a toujours conservé une étroite union par un principe d'Etat, prétendant que l'Espagne n'auroit jamais rien à craindre tant qu'elle seroit unie d'intérêts avec la Grande-Bretagne; en quoi il est bien différent de Mr. Patinho, qui pense tout le contraire.

Le 14. la mort enleva à Paris la Duchesse de Portsmouth âgée de 87. ans. Elle étoit venue d'Angleterre en cette Ville pour y finir ses jours.

Le Comte de Gerges , ci - devant Ambassadeur du Roi Très- Chrétien mourut aussi à Paris le 17. du même mois.

Le 18. paya le même tribut à la nature Mr. Marc Gradenigo , Patriarche de Venise , à sa Terre de Campagnole , près de cette Ville , âgé de 71. ans. Le Pere Antoine Correo , Capucin lui succéda dans ce Patriarchat , ayant été élu le 20. par le Sénat de Venise.

Le Marquis de Pezé désigné par le Roi Très- Chrétien , Chevalier de l'Ordre du St. Esprit , ainsi que nous l'avons annoncé le mois passé , mourut le 23. à Guastalla des blessures qu'il reçut à la Bataille donnée depuis peu devant cette Place. Il étoit Chevalier des Ordres de Sa Majesté , Gentilhomme de sa Manche , Lieutenant-Général de ses Armées , & Gouverneur du Château de la Meutte : Ce Général est universellement regretté à cause de sa bravoure & de son expérience dans l'art militaire.

S. A. S. le Prince Jean-François Eugène de Savoye , Général de Bataille , & Colonel d'un Régiment de Cuirassiers au Service de l'Empereur fut emporté d'une fièvre chaude à Manheim le 24. à l'âge de 20. ans. Ce Prince a donné pendant sa maladie des preuves d'un courage digne de sa naissance , & d'un cœur vraiment Chrétien. L'affliction générale que cause sa mort est une marque évidente de son mérite extraordinaire & de ses qualités : Digne Successeur des vertus du feu Roi de Sardaigne Victor - Amedée qui l'avoit élevé , & du Sérénissime Prince Eugène de Savoye son Oncle , il a sédu par ses manieres gracieuses & bienfaitantes s'attirer le cœur de tous ceux qui ont eu l'honneur de s'approcher de lui ; & sa constance dans les travaux militaires , son intrépidité dans les dangers , sa sagesse & son activité dans l'exécution , qui l'ont fait admi-

rer pendant sa vie, font d'autant plus regretter sa perte, qu'on avoit tout lieu d'espérer de le voir un jour remplir dignement la place du Prince son Oncle. L'Electeur Palatin qui l'aimoit tendrement, lui a fait rendre pendant sa maladie tous les services qui ont dépendu de lui, & S. A. E. a paru fort touchée de sa mort. Les volontés testamentaires du Prince défunt sont une marque de sa générosité & de son bon cœur. Il a reconnu les services de ses Officiers & Domestiques, leur ayant laissé à tous des pensions.

Messire Antoine-François de Bliterswick de Montcley, Archevêque de Bezançon, & Abbé de l'Abbaye de Charlieu, est mort dans son Diocèse; aussi-bien que Mr. Verthamont Evêque de Pamiers.

Au commencement de Decembre la mort enleva à Londres le Lord Jacques Hamilton, Comte & Baron d'Abercorn, & Baron de Paisli en Ecosse &c. âgé de 74. ans.

Le Chevalier George Saunders, Vice-Amiral de l'Escadre Bleüe en Angleterre, premier Commissaire de la Marine, & membre du Parlement de la Grande-Bretagne pour Queenborough, dans le Comté de Kent, paya aussi le tribut à la nature, à Londres le 16. du même mois.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Janvier 1735.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	3
ARTICLE II. <i>Italie.</i>	17
ARTICLE III. <i>Espagne.</i>	27
ARTICLE IV. <i>France.</i>	31
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	39
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	53
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, Pais-Bas.</i>	69
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages, & Morts.</i>	73



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ favente clemenciâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Sclavoniæ Rex: Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ: Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *Le Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1727. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignatemur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Ideirò omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariam negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab
ho-

hodiernâ die computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreæ Chevalier, ejulve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perperam quippe recusis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostrò Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter multandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostris sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditatorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent; quatenus & ipsi eandem multam incurrere nolueria. Harum testimonio Literarum manu Nostrâ subscriptarum, & sigilli Nostrî Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostrâ Viennæ
die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Roman-
ni vigefimo tertio, Hispanicorum trigefimo primo,
Hungarici & Bohemici verò pariter vigefimo tertio.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epifc. Bamb. & Hiperb. Franc.
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſaræ
Majeſtatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUF.